

TOUR DE FRANCE – ANAH 2024

PAYS DE LA LOIRE

12 AVRIL 2024 À NANTES

Ordre du jour de la matinée

01

.....
Introduction

02

.....
**Mise en œuvre de la réforme 2024 : déploiement,
accompagnement, animation**

03

.....
**Déploiement territorial de la future contractualisation
du Service Public de la Rénovation de l'Habitat et
phase transitoire**



Introduction

Manuelle Seigneur, Cheffe du service Intermodalités Aménagement Logement, DREAL
Grégoire Frerejacques, Directeur général adjoint, Anah

- Une **amélioration des régimes d'aides** (MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt' et MaPrimeLogementDécent) autour d'une **architecture de marque commune**
- Des **objectifs de rénovation renforcés** avec un budget en forte hausse notamment pour les aides à la pierre déléguées
- Nécessitant une **mobilisation collective accrue**



Mise en œuvre de la réforme 2024 : déploiement, accompagnement, animation

Tiphaine Esnault, Responsable du service conseil et appui aux territoires - Direction des stratégies et des relations territoriales (DSRT)

Les conditions de réussite pour la mise en œuvre de la réforme

Animation de l'écosystème France Rénov'

- Développer des initiatives dans une logique d'aller vers
- Déploiement du partenariat France Services
- Mise en place d'instances d'animation France Rénov'

Offre d'accompagnement

- Accompagner les évolutions des opérations programmées
- Encourager la multiplication des opérateurs d'AMO
- Assurer l'animation des nouveaux accompagnateurs

Animation des professionnels

- Définir une feuille de route locale d'animation des professionnels du territoire
- Mettre en place des instances d'animation des professionnels

Lutte contre les fraudes

- Augmentation sensible des contrôles
- Structuration d'un réseau territorial de référents fraudes
- Être attentif aux risques de fraudes

L'animation territoriale de l'écosystème France Rénov' 2024 et après

Désignation d'un référent France Rénov' dans les services déconcentrés

- ❑ **Animer le réseau** (ECFR', opérateurs de suivi-animation, AMO, ADIL, CAUE...)
- ❑ **Organiser l'articulation avec France Services**
- ❑ Être l'interlocuteur privilégié de l'Anah et des territoires dans le déploiement de la nouvelle contractualisation
- ❑ Participer à des séquences d'animation nationale

Déployer le partenariat avec France Services – Services déconcentrés

- ❑ Assurer, en lien avec les animateurs départementaux France Services, l'interface entre les deux réseaux afin de favoriser leur articulation et de fluidifier le parcours usagers

Mobiliser les professionnels – Toutes échelles

- ❑ Définir une **feuille de route locale d'animation des professionnels du territoire**
- ❑ Mettre en place des **instances d'animation des professionnels**

La gouvernance locale du partenariat avec France Services

Un référent France Rénov'

- Le **point de contact privilégié des référents France services** et des animateurs départementaux
- Consolide et remonte les questions et difficultés rencontrées à tous les niveaux
- Contribue à l'animation locale du partenariat
- Participe aux comités de pilotage départementaux (1 à 2 par an)

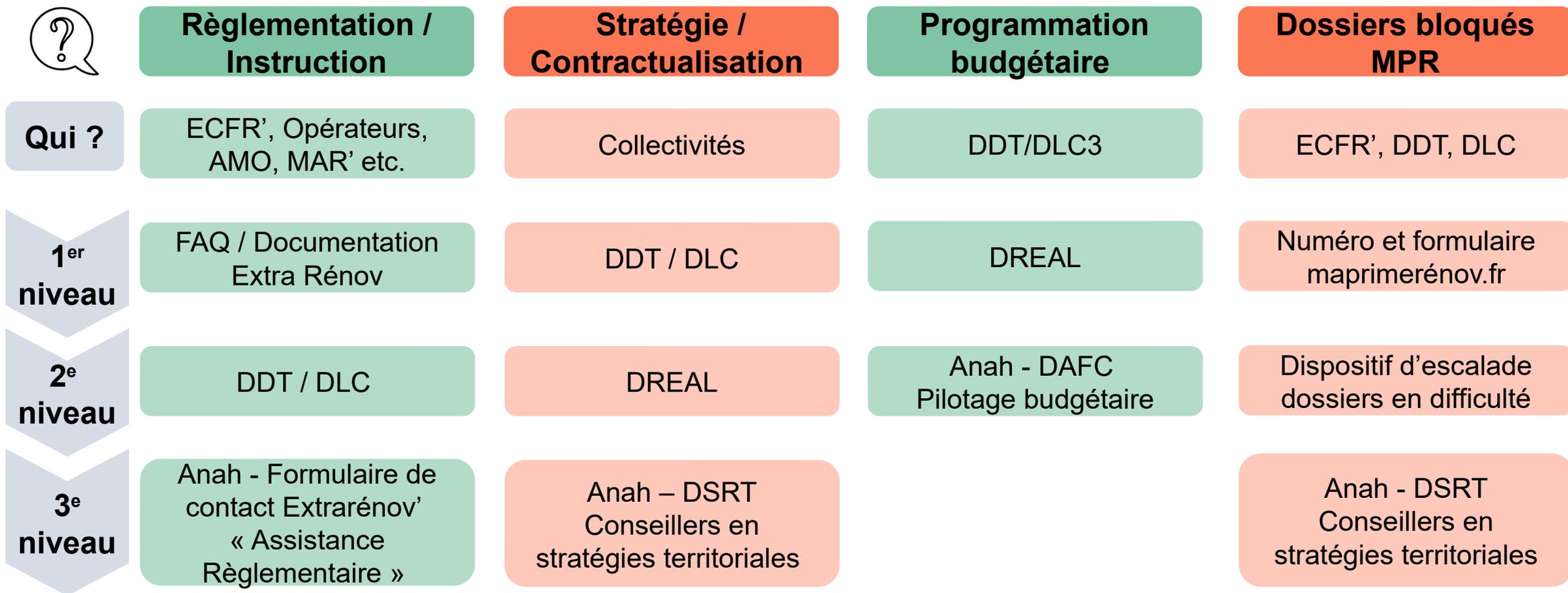
Un référent France services en Préfecture

- Rôle **institutionnel** (nouvelles procédures de labellisation France services)
- Organise les comités de pilotage départementaux (1 à 2 par an)

Un animateur départemental France Services

- Rôle d'**animateur** à l'échelle locale
- Point de contact privilégié des agents France services
- Diffuse l'information du programme aux antennes locales, relaye les informations clés
- Remonte les attentes et questionnements du réseau FS

Animation du réseau : structuration des remontées de contacts



Un réseau d'accompagnateurs qui conditionnera le succès de la réforme

Encourager la multiplication des opérateurs habilités ou agréés

- Poursuivre l'**instruction des agréments MAR'**
- Encourager les **demandes d'habilitation** en matière d'autonomie et d'habitat indigne

Assurer l'animation du nouvel écosystème des accompagnateurs

- Faciliter le partage d'informations, la mise en cohérence avec les politiques locales de l'habitat notamment avec les nouveaux acteurs MAR' et MaPrimeAdapt'

Accompagner les évolutions des opérations programmées

- Organiser l'**orientation des ménages** vers tous les MAR'
- **Nécessité de faire évoluer les OPAH/PIG** pour intégrer les missions MAR' ainsi que les évolutions relatives à MaPrimeAdapt' et Ma Prime Logement Décent

Être attentif aux risques de fraude

- Capitaliser les **remontées des ECFR'** et autres acteurs locaux : la délégation reste l'interlocutrice de premier niveau pour les acteurs locaux
- **Faire remonter au niveau national** les signalements de cas frauduleux
- Relais à assurer avec les services de la répression des fraudes

Lutte contre la fraude et politique de contrôle

Contexte

- Inscription de l'Anah dans le plan de lutte contre la fraude annoncé par le Gouvernement fin 2023
- Sécurisation des nouveaux dispositifs d'aides améliorés avec un élargissement important à des nouveaux acteurs (MAR', AMO MPA')
- Mise en place d'une animation par l'Anah d'un **réseau dédié aux fraudes avec la désignation de référents « fraudes » au sein des services déconcentrés**

Orientations 2024

- **Hausse progressive du taux global des contrôles sur place à hauteur de 10% avec un renforcement des contrôles vers les dossiers MPR Parcours Accompagné et MaPrimeAdapt'**
- Utiliser le **processus de remontée des signalements** pour permettre la prise en charge de potentiels cas de fraude
- Réaliser des **contrôles périodiques des droits d'accès à l'ensemble des systèmes informatiques (CLAVIS)**

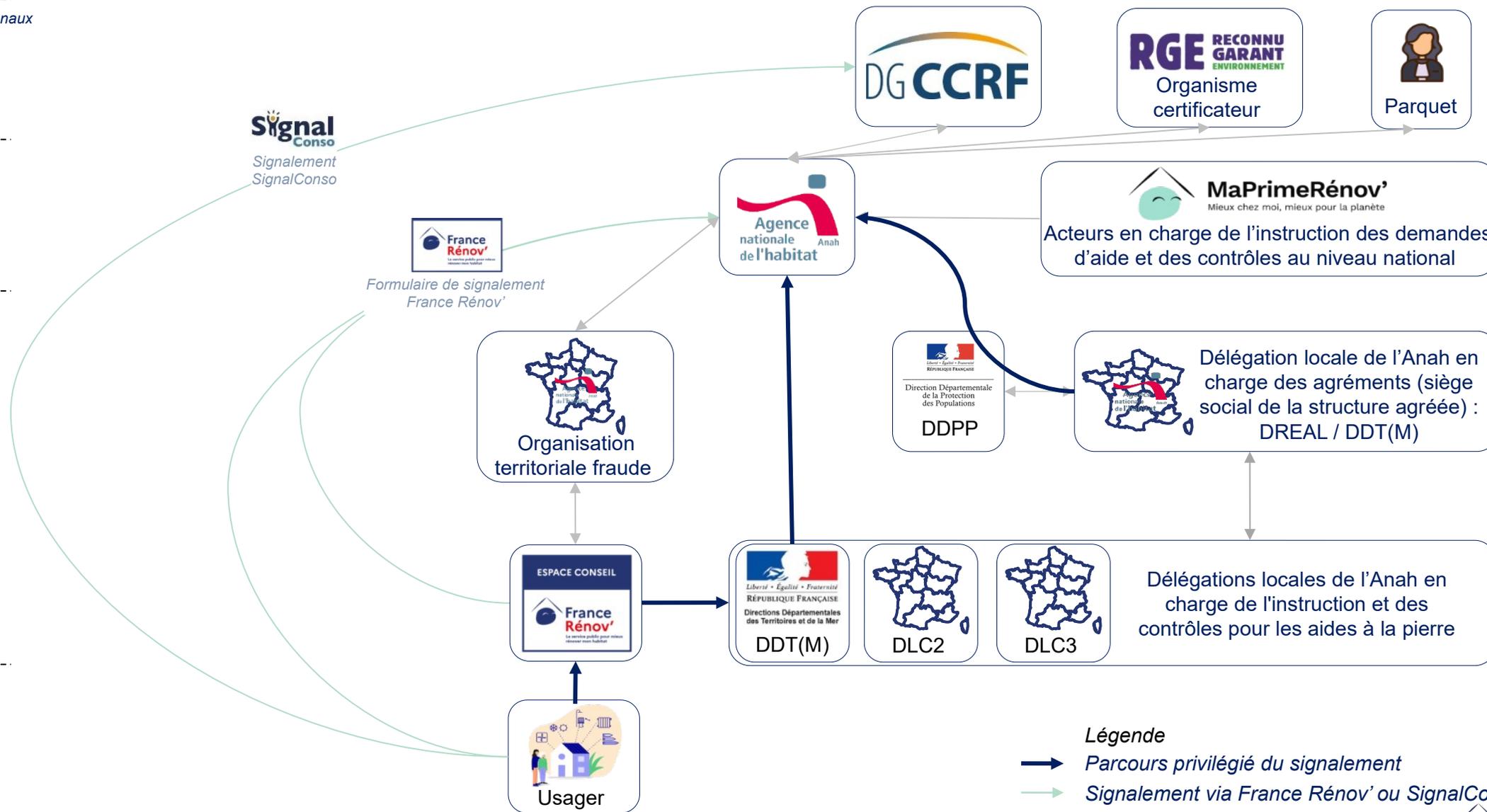
L'écosystème des acteurs du signalement

Partenaires nationaux

Anah

Acteurs locaux

Usagers



Légende

- Parcours privilégié du signalement
- Signalement via France Rénov' ou SignalConso
- Autres signalements



Questions / Réponses / Échanges



Future contractualisation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) et phase transitoire

Alé Sall, Directeur du programme France Rénov'
Nadine Poureyron, Direction des stratégies et des relations territoriales

Poser un nouveau cadre de contractualisation État / collectivités

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat rassemble une **offre de service universelle portée par l'Etat et les collectivités territoriales pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé**. Il est un tiers de confiance pour les Français, **neutre, indépendant**, avec une **offre socle gratuite**.

1. Universalité

L'ensemble des publics adressés (PO, PB, Copro, Locataires) sur toutes les thématiques de l'habitat, avec une attention particulière portée aux Français les plus fragiles

3. Lisibilité pour l'usager

Visibilité et accessibilité des « points d'entrée » du Service Public, une information et orientation claires garanties pour le ménage

Principes structurants du SPRH

2. Egalité d'accès et proximité

Une **couverture intégrale du territoire national**, et un **égal accès au service public** en cohérence avec l'objectif gouvernemental d'un guichet/EPCI

4. Un parcours simple et sans-couture

Une **offre d'information, conseil et accompagnement articulée autour de parcours fluides**, au niveau national et local

Objectifs transverses



- Mobiliser les ménages à la rénovation énergétique et accompagner la massification des rénovations ;
- Harmoniser l'offre de service socle sur l'ensemble du territoire et favoriser l'approche globale du logement ;
- Structurer et favoriser la montée en compétences des écosystèmes publics et privés locaux autour d'objectifs et de priorités partagés ;

Périmètre thématique du Service Public



- La rénovation et la sobriété énergétique de l'habitat privé, dont la lutte contre la précarité énergétique
- L'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie et au vieillissement
- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- Prévention et traitement des copropriétés fragiles ou en difficulté

Un schéma de gouvernance et de financement simplifié à partir de 2025

À partir de 2025

- ❑ **Une unification des modalités de contractualisation :**
 - Fin des conventions territoriales du programme SARE au 31/12/2024 ;
 - Un seul dispositif contractuel sur le service public de la rénovation de l'habitat sur l'ensemble des thématiques (énergie, autonomie, habitat indigne, copropriétés) ;
 - Une transition progressive pour les OPAH-PIG en cours afin de les remplacer à terme par ce nouveau cadre ;

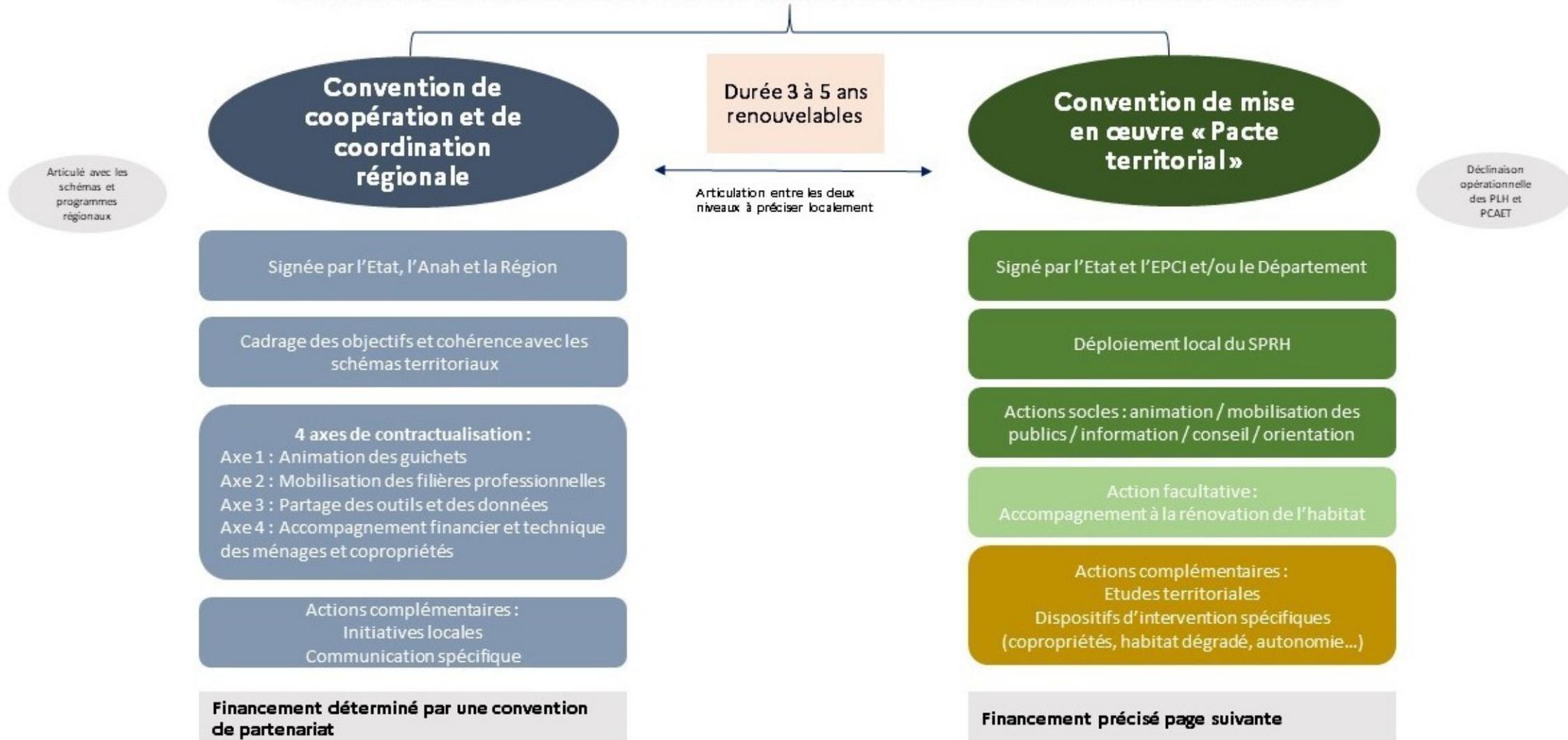
- ❑ **Une clarification des rôles et responsabilités des différents niveaux de collectivités :**
 - Au niveau régional : une convention de cadrage signée entre le Préfet de région, l'Anah et la Région ;
 - Au niveau local : une convention de mise en œuvre « *pacte territorial France Rénov'* » (modèle du PIG) signée par le Préfet de département et l'EPCI et/ou le Département ;

- ❑ **Une rationalisation des modalités de financements :**
 - Financement unifié via des crédits budgétaires (ingénierie Anah) et fin du financement à l'acte pour les missions d'information-conseil ;

- ❑ **Une pérennisation du cadre et des moyens d'intervention :**
 - Durée fixée pour les deux niveaux de contractualisation jusqu'à 5 ans (renouvelables).

Un schéma de gouvernance et de financement simplifié à partir de 2025

Un financement de toutes les missions de rénovation de l'habitat décliné sur 2 échelons

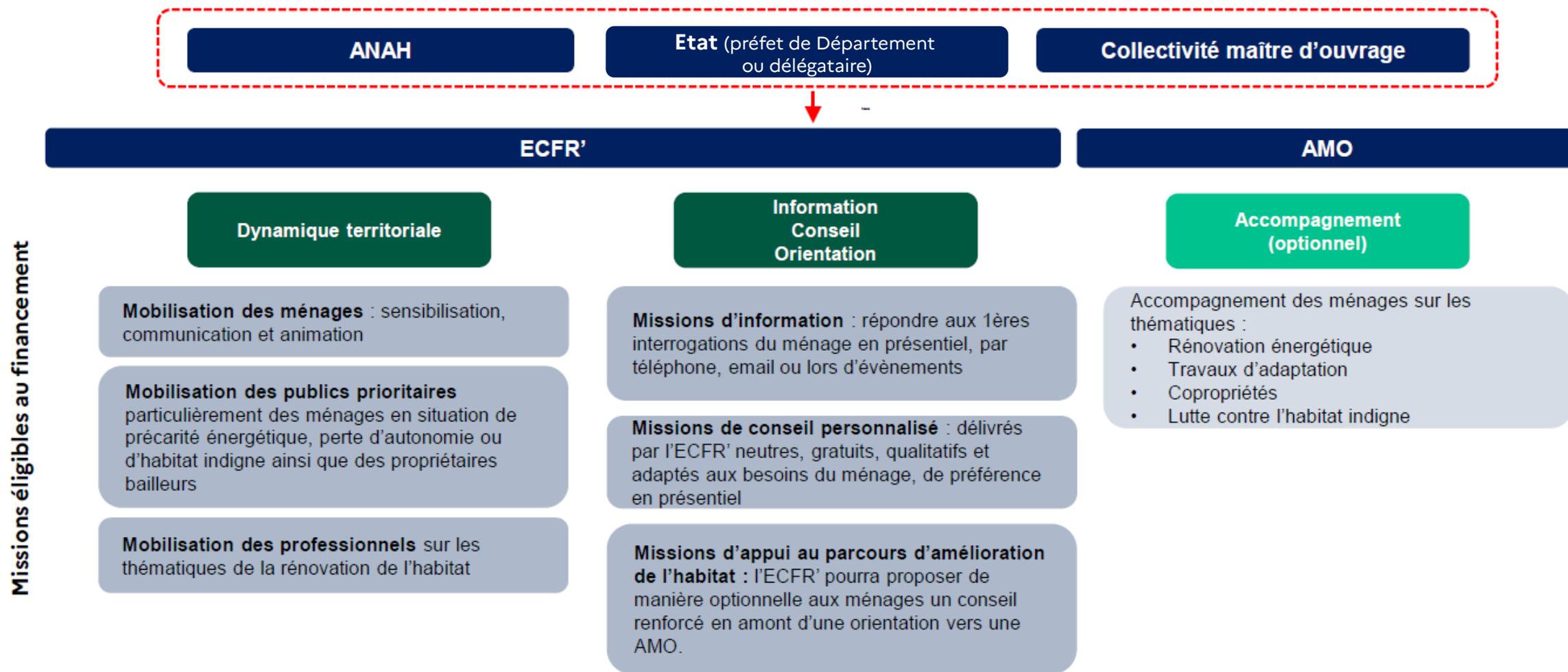


Détails du contenu de la convention de cadrage régionale

Une convention modulaire : localement, avec des axes de missions au choix, conclue pour **3 à 5 ans renouvelables**.

Axes	Signataires	ANAH	Etat / DREAL	Régions
Axe 1 Animation des guichets		Finance les guichets, via le Pacte territorial	Anime le réseau de guichets	Favorise la communication et la sensibilisation des ménages. Favorise l'animation des guichets sur la <u>rénovation énergétique</u> , leur outillage et leur montée en compétences. <i>Financement à hauteur de 50% d'un plafond de dépenses éligibles</i>
Axe 2 Structuration et mobilisation des filières professionnelles		Met à disposition les outils de communication et l'offre de formation sur les aides	Anime l'écosystème d'acteurs Facilite l'identification des guichets par les professionnels	Anime les filières professionnelles Améliore l'offre de formation professionnelle
Axe 3 Partage des données, développement d'outils et innovation		Met à disposition les données agrégées sur le périmètre de la convention	Développe la connaissance des dynamiques de rénovation et facilite le partage de l'information	Transmet à l'Anah et à l'Etat les données sur les aides qu'elle distribue.
Axe 4 Accompagnement financier et technique des ménages et copropriétés		Distribue les aides dans le cadre de ses dispositifs nationaux	Met en œuvre la politique de distribution des aides Développe une aide à l'ingénierie pour les collectivités locales	Articuler les aides qu'elle délivre avec les aides existantes, pour diminuer le reste à charge des ménages

Contenu du Pacte territorial France Rénov' (PIG)



3 options sur l'accompagnement se présentent pour les collectivités

La collectivité signe un pacte territorial AVEC volet accompagnement



Option 1

La collectivité assure l'accompagnement via un opérateur ou en régie pour des publics spécifiques



Complément

La collectivité propose un financement complémentaire à l'accompagnement sur le modèle de l'option 3 (pour les AMO non liées à la collectivité)

La collectivité signe un pacte territorial SANS volet accompagnement

Option 2

La collectivité ne propose pas de financement complémentaire de l'accompagnement (AMO) à la rénovation de l'habitat



Option 3

La collectivité propose un financement complémentaire à l'accompagnement (AMO) et / ou aux travaux

La collectivité met en place un volet accompagnement dans le pacte territorial

La collectivité signe un pacte territorial AVEC volet accompagnement



Option 1

La collectivité propose un accompagnement via un opérateur ou en régie pour des publics spécifiques



Financement Anah :

- à la collectivité pour les publics visés dans le pacte territorial et accompagnés par les opérateurs retenus ou la régie (gratuit pour le ménage)
- aux ménages faisant appel à un autre accompagnateur

Ménages ciblés par la collectivité passant par les opérateurs de la collectivité ou la régie

Objectifs quantitatifs inscrits dans le Pacte correspondant aux accompagnements réalisés par le(s) opérateur(s) sélectionné(s) ou la régie

Si co-financement travaux, ne peuvent être réservés aux ménages passant par l'opérateur choisi ou la régie

Financement ingénierie

Cible

Objectifs volet accompagnement du pacte

Financement travaux



Complément

La collectivité propose un financement complémentaire à l'accompagnement en complément de l'option 1



+ financement complémentaire pour les ménages ciblés passant par un autre opérateur + financement Anah aux ménages

+ ménages hors opérateurs de la collectivité ou régie

Indication du financement complémentaire dans la convention, mais objectifs sur ce financement complémentaires non inscrits

Co-financement travaux au choix de la collectivité

La collectivité ne met pas en place de volet accompagnement dans le pacte

La collectivité signe un pacte territorial SANS volet accompagnement

Option 2

La collectivité ne propose pas de financement complémentaire de l'accompagnement (AMO) à la rénovation de l'habitat



Financement Anah de l'AMO aux ménages
=> pas de financement Anah à la collectivité

Financement ingénierie

Cible

Objectifs volet accompagnement du pacte

Financement travaux



Option 3

La collectivité propose un financement complémentaire à l'accompagnement (AMO) et / ou aux travaux



Financement Anah de l'AMO aux ménages
Co-financement de l'AMO par la collectivité à tous les ménages ciblés
=> pas de financement Anah à la collectivité

Ménages ciblés par la collectivité et éligibles aux aides de l'Anah

Pas d'objectifs d'accompagnement inscrits dans le Pacte, mais indication possible du financement complémentaire de la collectivité dans la convention

Co-financement possible des travaux par la collectivité à tous les ménages ciblés

Financement du pacte territorial

Etudes préalables à la convention

Financement à hauteur de 50% d'un plafond de dépenses subventionnables : 200 000 € HT

Volet dynamique territoriale

(mobilisation de tous les ménages, aller-vers les publics prioritaires, mobilisation des filières professionnelles...)

Financement à hauteur de 50% d'un plafond annuel de dépenses subventionnables, selon 5 seuils en fonction du nombre de résidences principales en parc privé :

< 15 000	< 50 000	< 150 000	< 800 000	> 800 000
75 000€	150 000 €	340 000€	650 000 €	1 800 000 €

Volet information – conseil – orientation

(énergie, autonomie, copropriétés, propriétaires bailleurs, habitat indigne...)

Financement à hauteur de 50% d'un plafond annuel de dépenses subventionnables, selon 5 seuils en fonction du nombre de résidences principales en parc privé (données Insee en vigueur au 01/01/2024) :

< 15 000	< 50 000	< 150 000	< 800 000	> 800 000
50 000€	150 000 €	250 000€	900 000 €	4 000 000 €

Volet accompagnement (facultatif)

AMO MPR
Parcours
accompagné

AMO MPR
Copropriété

AMO
MaPrimeAdapt

AMO Ma Prime
logement
décent

Financement variable correspondant aux modalités de financement actuelles des AMO dans les OPAH-PIG sur objectifs fixés par la collectivité

Articulation entre convention régionale et pacte territorial

Les deux conventions sont indépendantes l'une de l'autre et peuvent être signées dans un calendrier distinct.

L'articulation entre les deux niveaux est à préciser localement, elle peut prendre la forme de :

- **Coordination des niveaux d'animation :**

- Réseau des guichets : les Régions, en collaboration avec les DREAL, animent le réseau des guichets en charge de la dynamique territoriale et de l'information-conseil-orientation dans les pactes territoriaux. Ainsi, la convention régionale appuie la montée en compétences et l'outillage des guichets, en coopération avec l'animation prévue dans les pactes territoriaux.
- Filières professionnelles : les actions régionales en faveur de la valorisation des filières professionnelles du développement de l'offre de formation, nourriront les actions de dynamique territoriale envers les professionnels au niveau territorial

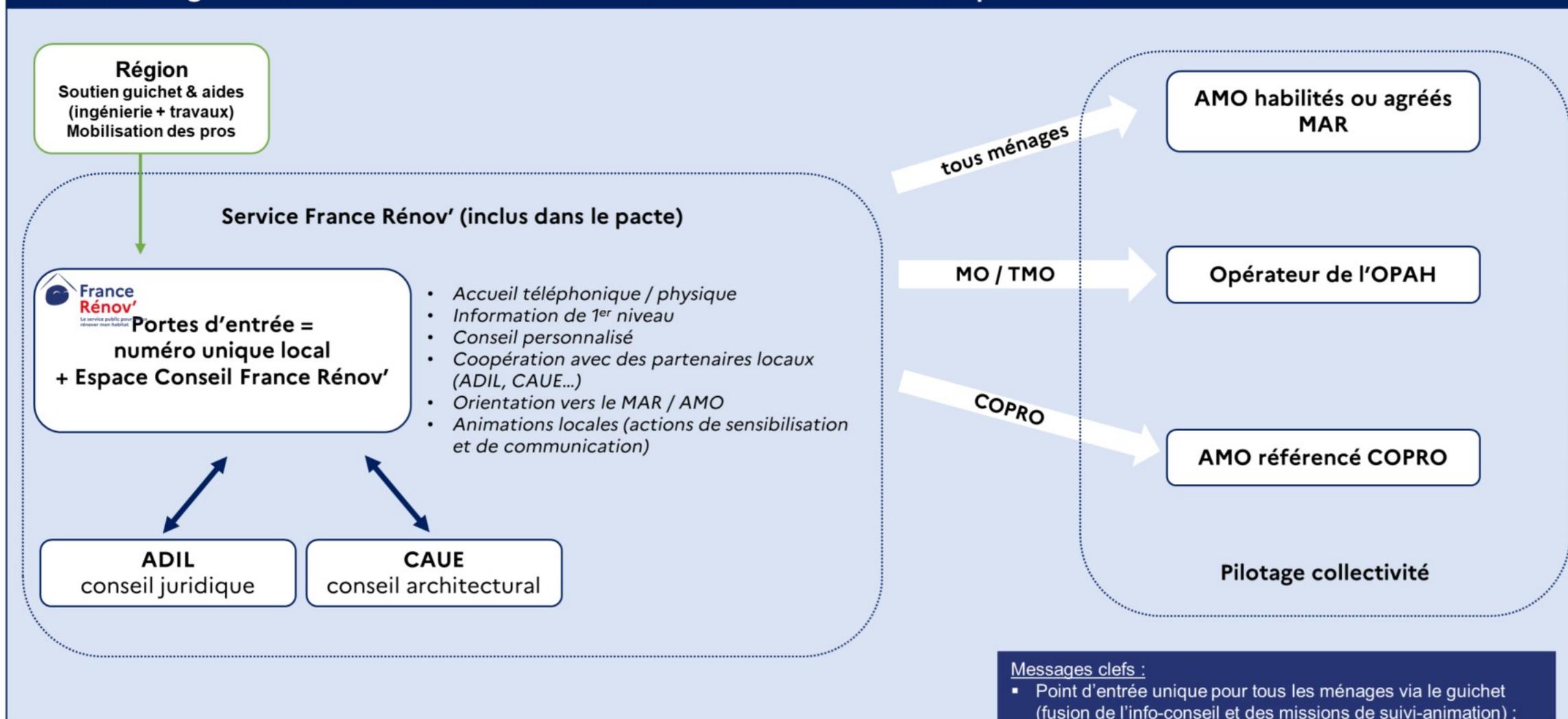
- **Partenariat financier** : la Région peut être signataire des pactes territoriaux et participer à leur financement.

- **Partage de données** : les partages de données et développement d'outils effectués dans le cadre de la convention régionale pourront bénéficier aux collectivités signataires du pacte territorial

- **Comités de suivi** : les collectivités maîtres d'ouvrage des pactes territoriaux participent aux COPIL et aux comités des partenaires des conventions régionales.

Exemples d'organisation territoriale du modèle cible 1/3

Parcours usager – cas d'un EPCI avec une OPAH et un ECFR sur le même périmètre

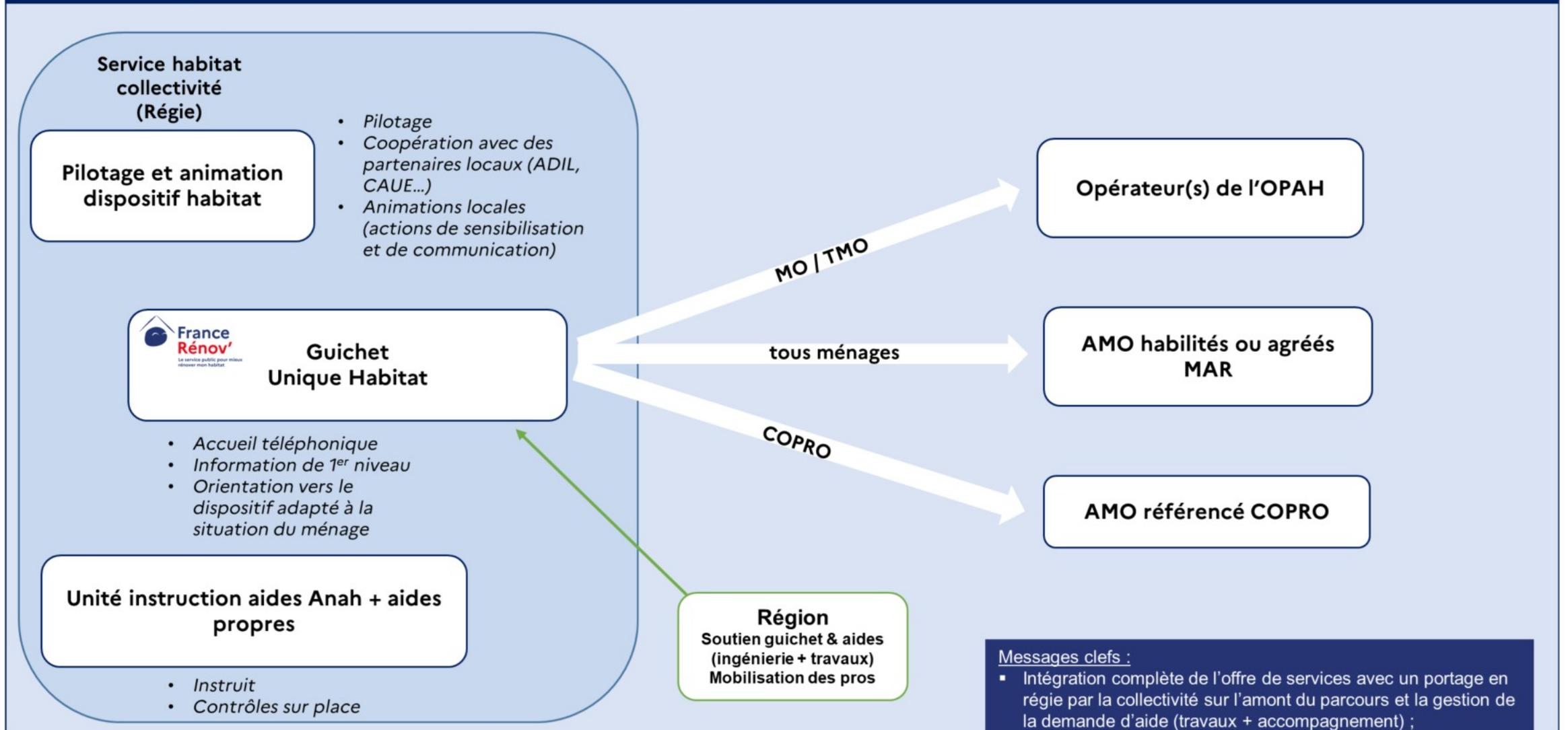


Messages clefs :

- Point d'entrée unique pour tous les ménages via le guichet (fusion de l'info-conseil et des missions de suivi-animation) ;
- Intégration des expertises ADIL et CAUE dans l'offre de services du guichet ;
- Orientation des ménages / copropriétés vers l'AMO adapté ;

Exemples d'organisation territoriale du modèle cible 2/3

Parcours usager – cas d'une collectivité délégataire (DLC3)

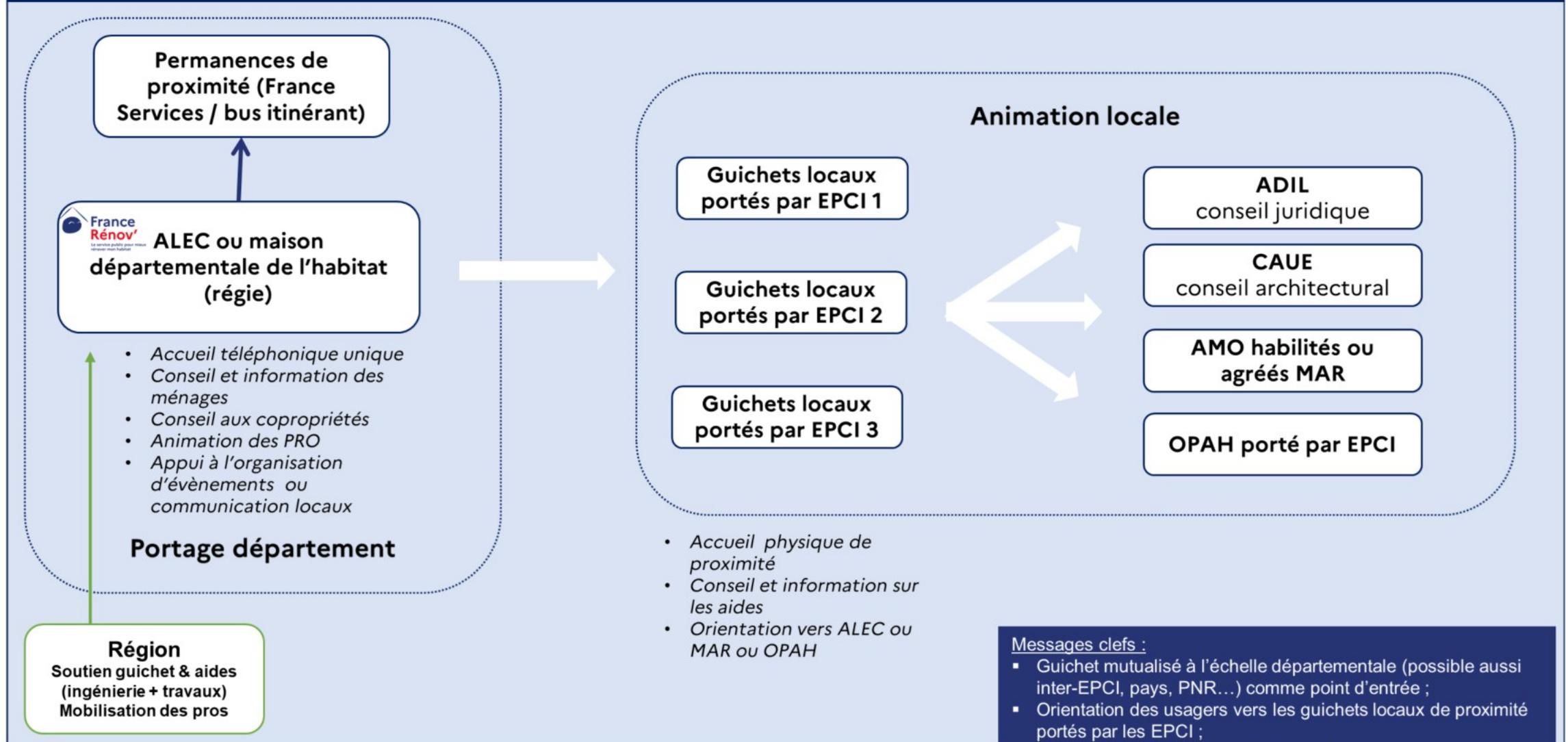


Messages clefs :

- Intégration complète de l'offre de services avec un portage en régie par la collectivité sur l'amont du parcours et la gestion de la demande d'aide (travaux + accompagnement) ;
- Orientation des ménages / copropriétés vers l'AMO adapté ;

Exemples d'organisation territoriale du modèle cible 3/3

Parcours usager – cas d'un département en articulation avec des EPCI



Dérogations

Dérogation de périmètre

Le périmètre territorial du PIG pacte territorial France Rénov' peut être **plus large** que celui du bénéficiaire éligible.

Exemple : Un ECFR' couvre le territoire d'un EPCI et de deux communes de l'EPCI voisin. L'EPCI maître d'ouvrage signe le pacte territorial et le porte sur tout le territoire couvert par l'ECFR'.

Dérogations de bénéficiaires éligibles

- ✓ après accord exprès du délégué local de l'Anah dans le département
 - ✓ en l'absence de PIG Pacte territorial France Rénov' sur un territoire donné
- peuvent être éligibles aux financements prévus et ainsi être maître d'ouvrage d'un PIG Pacte territorial France Rénov' :
- **Les syndicats de communes et les syndicats mixtes maîtres d'ouvrage de guichets**
Durée maximale 3 ans, prorogable 1 an
 - **Les guichets** (au sens de l'article L232-2 code de l'énergie)
Durée maximale 3 ans, non renouvelable

2024 : préparer le déploiement du nouveau cadre de contractualisation 2025

Le pilotage du déploiement est assuré par les services déconcentrés (en lien avec les délégataires) pour:

Objectif : assurer une continuité du service et renforcer l'offre avec une vigilance sur :

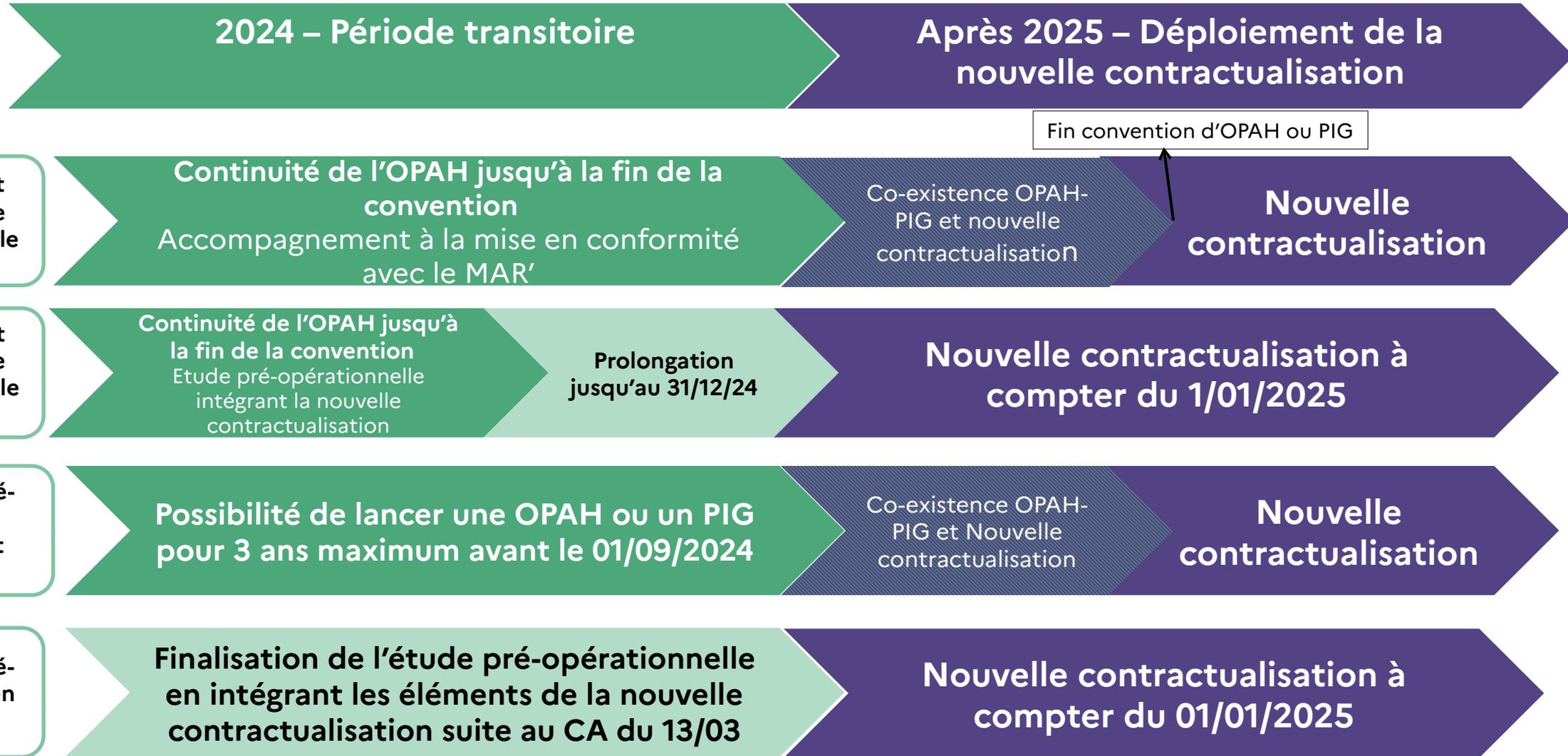
- La couverture territoriale prévisionnelle
- Le dimensionnement et les modalités d'organisation du service pour simplifier le parcours usagers
- Le calibrage des besoins de financement (sur la part État et sur les co-financements apportés par les collectivités)



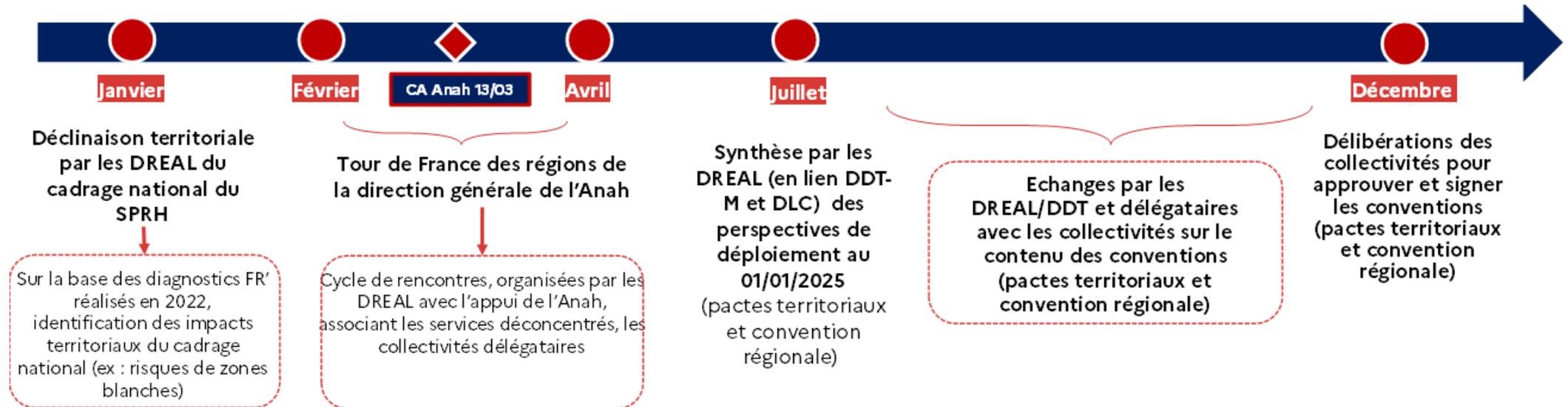
Contractualiser avec les EPCI / Départements et avec les Régions volontaires d'ici décembre 2024

- **Au niveau régional par la DREAL avec la Région** sur la formalisation de la **convention régionale**, en associant les collectivités infrarégionales, les DDT-M et DLC, les ECFR et les opérateurs de suivi-animation des OPAH-PIG
- **Au niveau départemental par la DDT-M** avec les DLC, les EPCI et les Départements sur la formalisation du **pacte territorial**, en associant le cas échéant la DREAL et la Région ainsi que les ECFR et les opérateurs de suivi-animation des OPAH-PIG

Orientations relatives à la gestion de la période transitoire pour les opérations programmées (OPAH-PIG)



Calendrier de déploiement du nouveau cadre de contractualisation





Questions / Réponses / Échanges



Déploiement territorial de la future contractualisation SPRH et phase transitoire en REGION

Séverine Gergaud, responsable amélioration du parc privé
Agnès Auvray, chargée de mission Rénovation Habitat privé
Division des politiques de l'habitat, DREAL

1/ Rappel du contexte

→ étapes-clef du service public de rénovation de l'habitat

Déploiement du service public de rénovation de l'habitat, France Rénov', en janvier 2022, en application de la loi Climat et résilience d'août 2021.

Objectif : informer, conseiller et accompagner, tous les ménages, quel que soit leur niveau de ressources, dans leur projet de travaux (rénovation énergétique, adaptation, sortie d'habitat indigne).

=> rapprochement des réseaux d'acteurs oeuvrant dans les territoires, sous une même bannière.



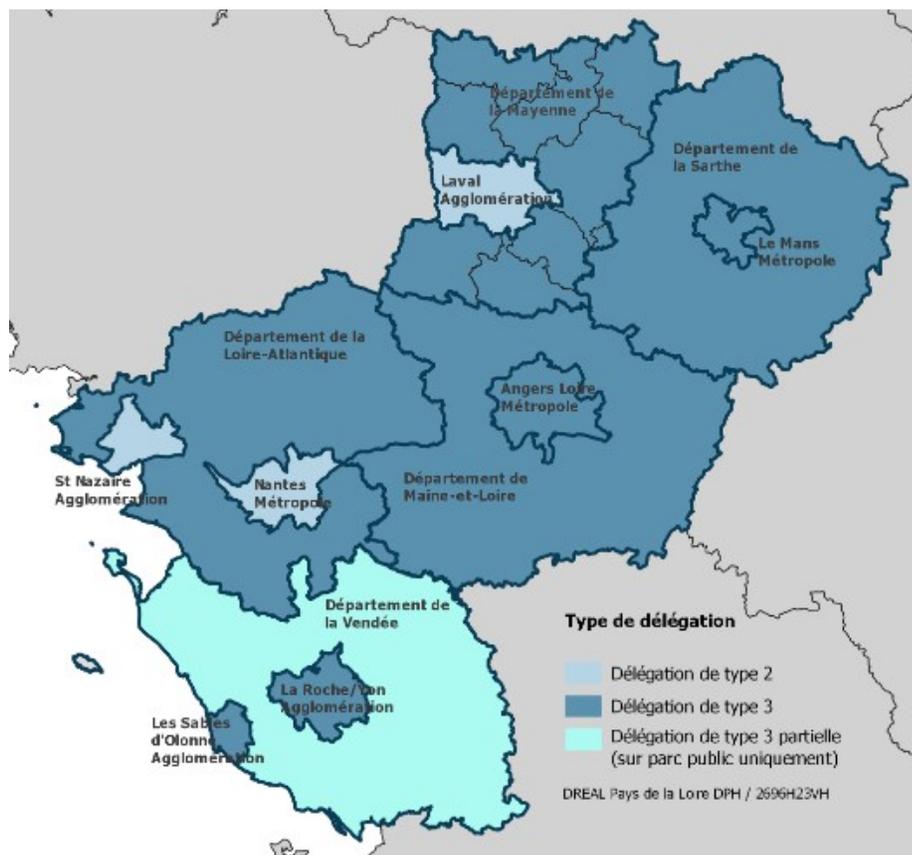
Des travaux pilotés par la DREAL toujours en coordination étroite avec les DDT, les délégataires et la Région.

En 2024, réunions d'information et organisation d'ateliers départementaux réunissant les EPCI.

2/ Diagnostic territorial

→ Spécificités de la région et constats généraux du déploiement (1/5)

Une région entièrement en délégation de compétence des aides à la pierre



Population : 3,9 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2024
(source : INSEE).

69 EPCI ont leur siège en Pays de la Loire.

Nb de logements : 2,1 millions
dont 83 % de résidences principales : 1,7 million
(36 % construites avant 1970 et 19 % avant 1946)

Parmi les résidences principales :

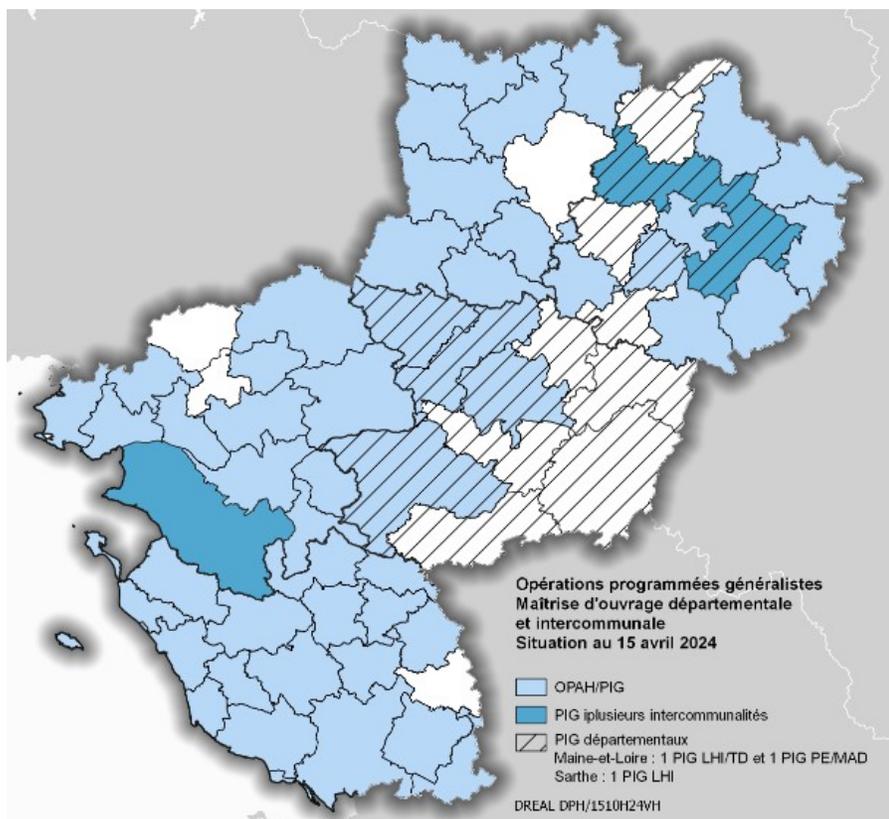
- . 210 875 logements locatifs HLM (12 % des RP) ;
- . 1,486 million de logements dans le parc privé (87%) :
 - . dont 1,099 M logts occupés par leurs propriétaires (74 % du parc privé) ;
 - . dont 386 988 logts en location (26%)

Gestion des aides à la pierre confiée en totalité à des délégataires au nombre de 12 depuis le 1^{er} janvier 2024 (8 d'entre eux sont en type 3).

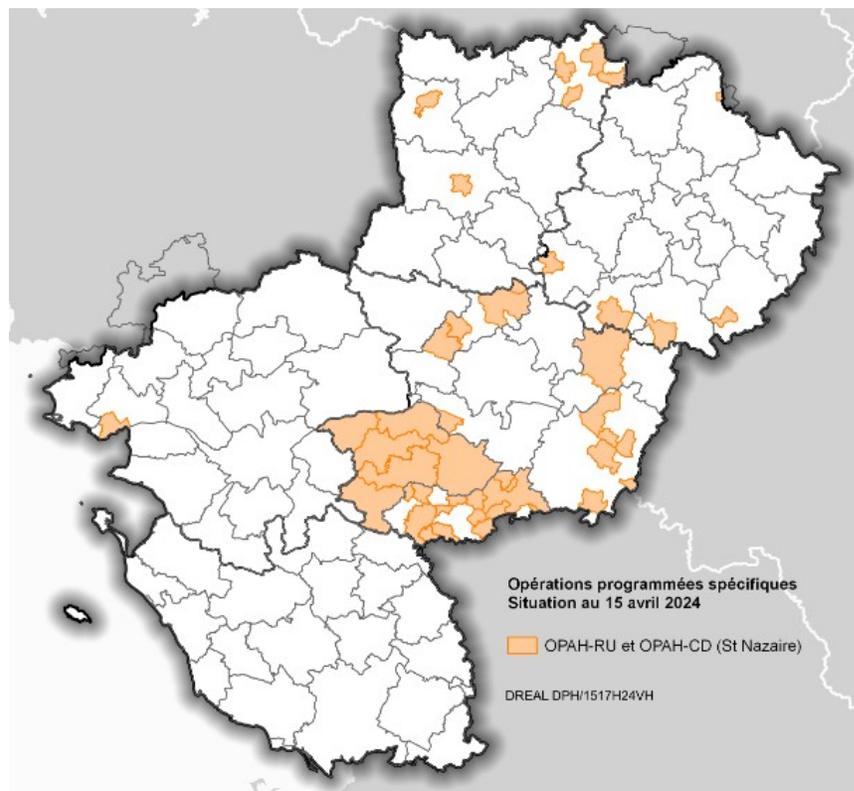
2/ Diagnostic territorial

→ Spécificités de la région et constats généraux du déploiement (2/5)

Les opérations généralistes sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ou départementale



Les opérations spécifiques (OPAH-RU/CD)



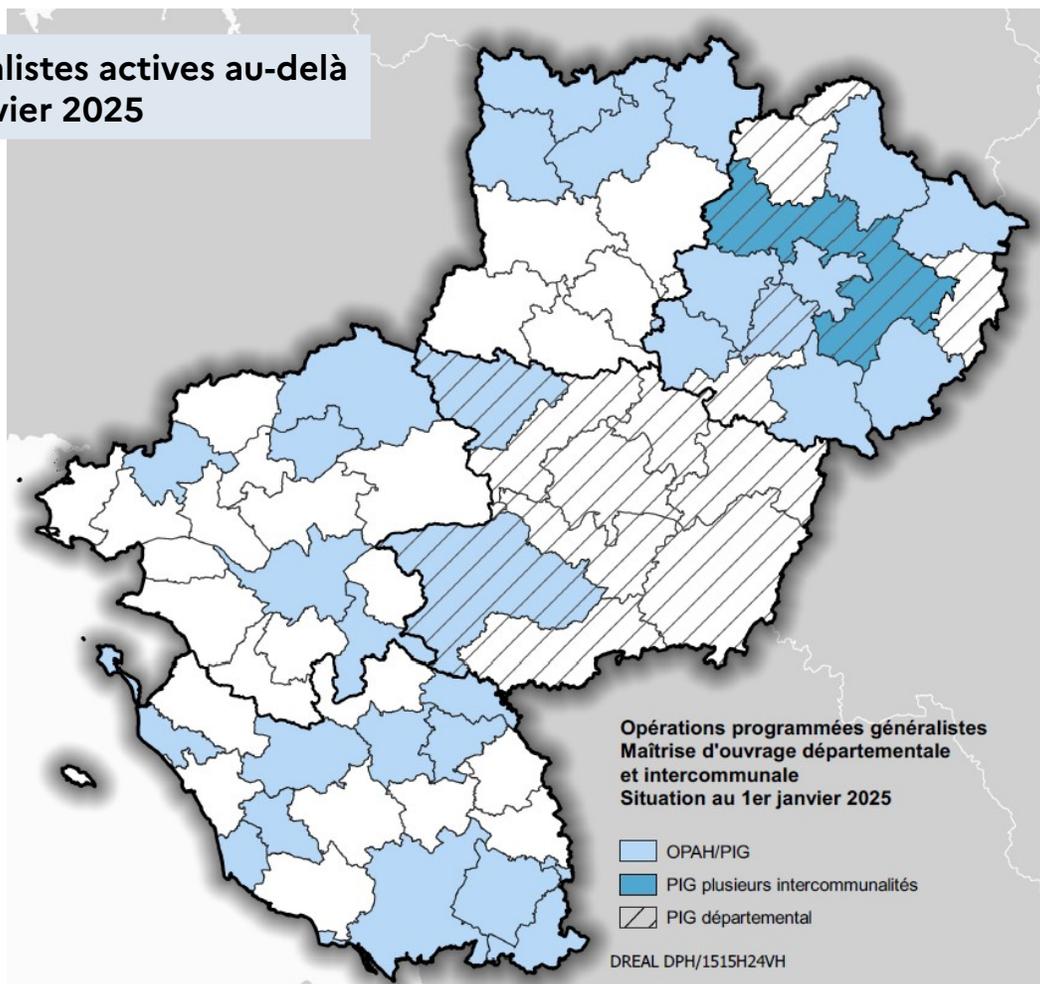
73 opérations programmées actives en avril 2024 dont :

- . 3 PIG thématiques sous maîtrise d'ouvrage départementale
- . 5 OPAH à volet RU (dans le périmètre des pactes territoriaux)
- . 20 OPAH-RU ou CD hors périmètre des pactes territoriaux (16 actives post 2025)

2/ Diagnostic territorial

→ Spécificités de la région et constats généraux du déploiement (3/5)

Les opérations généralistes actives au-delà du 1^{er} janvier 2025



30 programmes actifs au-delà du 1^{er} janvier 2025 à articuler avec les pactes territoriaux

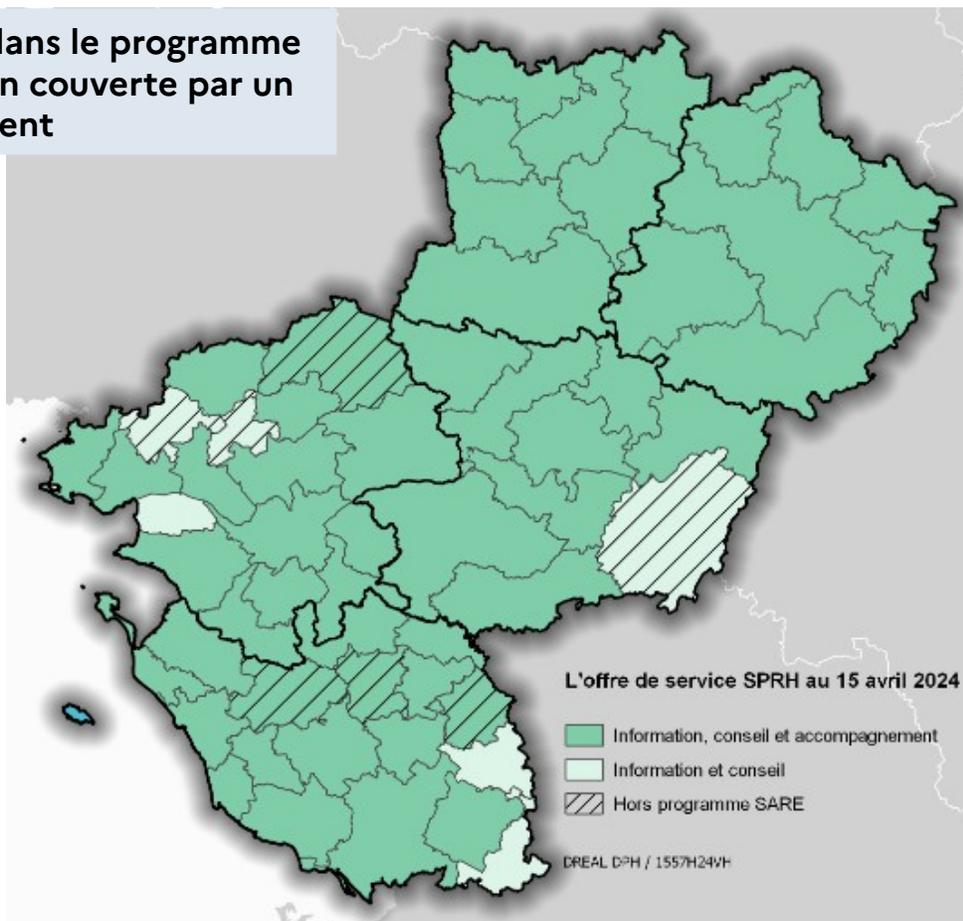
dont 2 PIG départementaux en
Maine-et-Loire et 1 PIG
départemental en Sarthe

2/ Diagnostic territorial

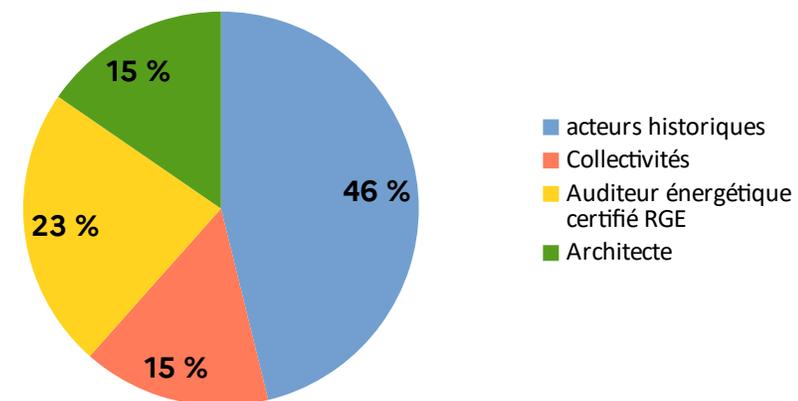
→ Spécificités de la région et constats généraux du déploiement (4/5)

90 % des territoires engagés dans le programme SARE et 96 % de la population couverte par un accompagnement

- . 59 Espaces Conseil France Rénov'
- . 4 ECFR' mutualisés dont 1 en Mayenne et 3 en Sarthe
- . 53 ECFR proposant un accompagnement des ménages
- . Parmi les 59 ECFR' déployés :
 - 11 sont gérés en régie par l'EPCI porteuse ;
 - 41 le sont par externalisation ;
 - 7 le sont sous un format mixte (régie/externalisation)



26 MAR
agréés et référencés
en Pays de la Loire au 1^{er} avril 2024



2/ Diagnostic territorial

→ Spécificités de la région et constats généraux du déploiement (5/5)



Défi collectif

A l'information, conseil, orientation et accompagnement pour tous les publics et sur toutes les thématiques



Questionnements des territoires

- . capacité à faire / moyens humains (limites et difficultés de recrutement)
- . coûts induits par un élargissement des missions du service public proposé aujourd'hui



Atouts

- . Une **mobilitation** de tous les acteurs locaux dans la mise en œuvre du service public et la préparation de la nouvelle contractualisation
- . Une vraie **dynamique locale** à travers l'engagement de plusieurs actions dans le cadre de la feuille de route régionale de 2023 dont :
 - observation et connaissance du parc de logements ;
 - montée en compétences des professionnels ;
 - lutte contre les pratiques frauduleuses (DREETS, CAPEB, FFB, OC).



Enjeux majeurs

- . développer et renforcer le partenariat avec le réseau France Services ;
- . assurer un vivier de professionnels qualifiés dans tous les territoires (information / formation) ;
- . sécuriser le parcours des ménages (lutte contre la fraude) ;
- . soutenir et développer des actions d'aller vers (en lien avec PRSE et le pacte des solidarités)

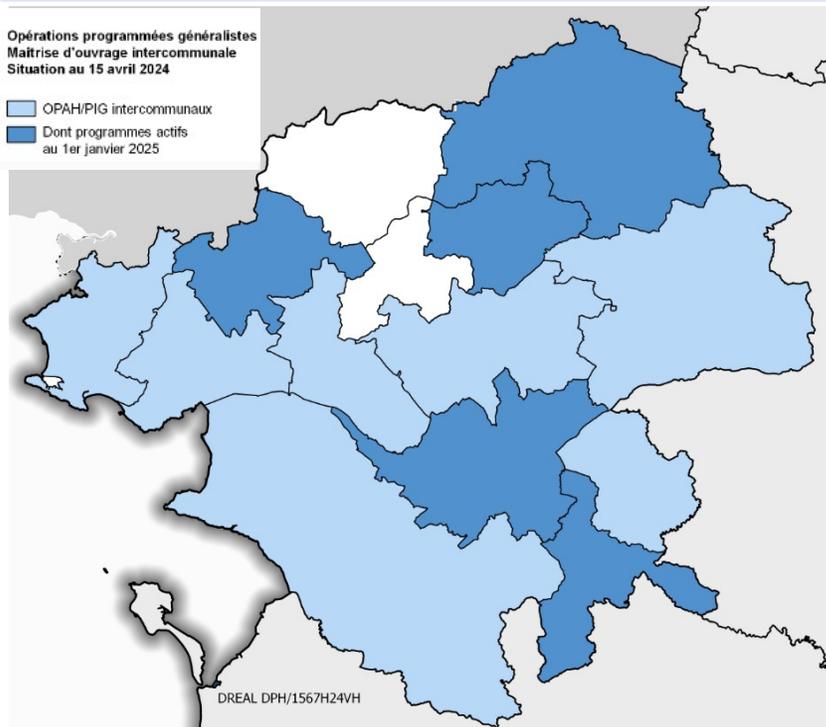


Focus sur le département de la Loire-Atlantique

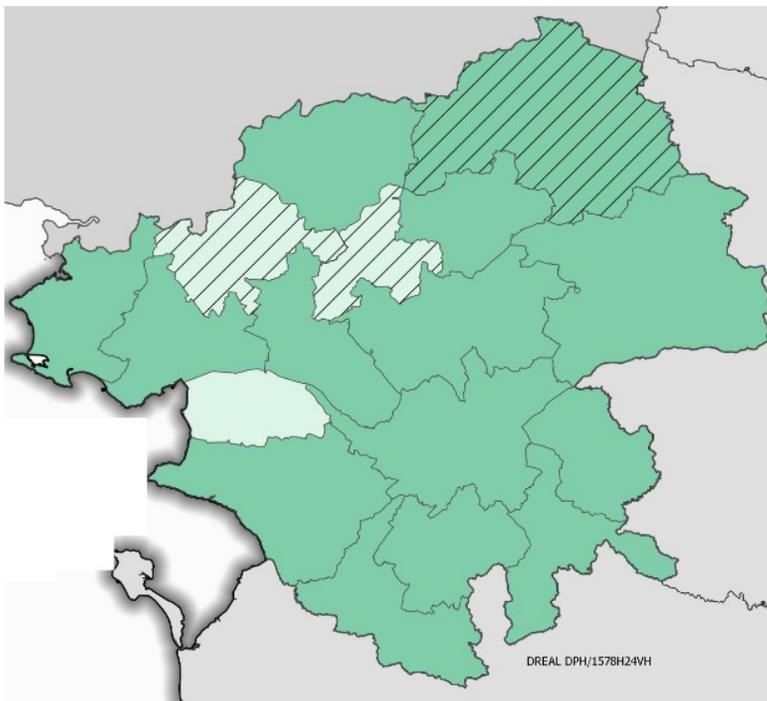


17 EPCI
 565 762 RP privées
 38 % du parc régional
 71 % de propriétaires occupants

Programmes actifs dont ceux vivants en 2025 (bleu foncé)



Offre actuelle du service public de rénovation de l'habitat



L'offre de service SPRH
 Situation au 15 avril 2024

- Information, conseil et accompagnement
- Information et conseil
- Hors programme SARE

Etat des lieux :

- . Chaque EPCI dispose d'une offre de service information, conseil et orientation (ICO) ;
- . Aujourd'hui : 15 EPCI couplent un ECFR' et une opération programmée dont 1 PIG mutualisé au sud Loire (PETR Pays de Retz) ;
- . en 2025 : 5 EPCI coupleront ECFR' et opération programmée.

→ Enjeux de déploiement :

Appui renforcé de la DDT et du Dpt 44 vers les territoires hors SARE (3 EPCI).



14 MAR agréés référencés
 (pas d'infos sur ETP)
 dont 4 pouvant agir sur des missions renforcées

Suivi-animation actuel :
 2 en régie

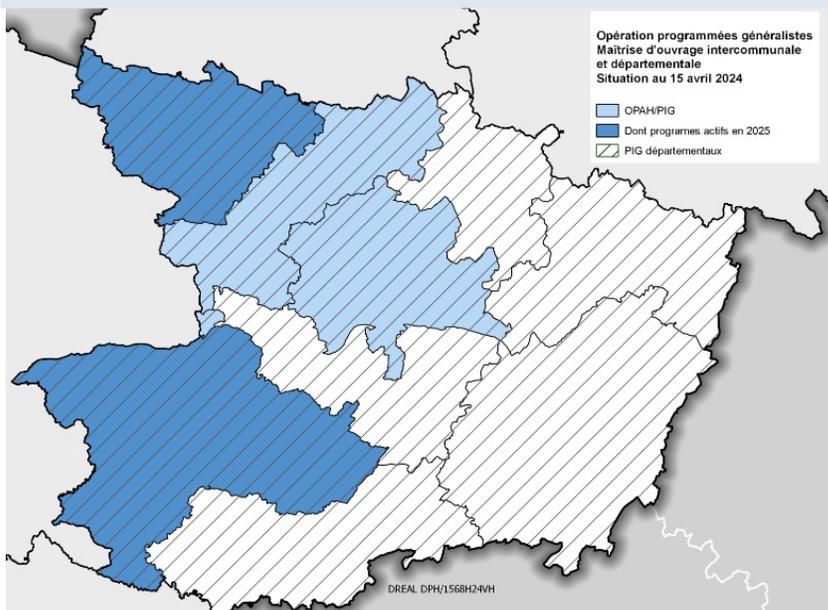


Focus sur le département de Maine-et-Loire

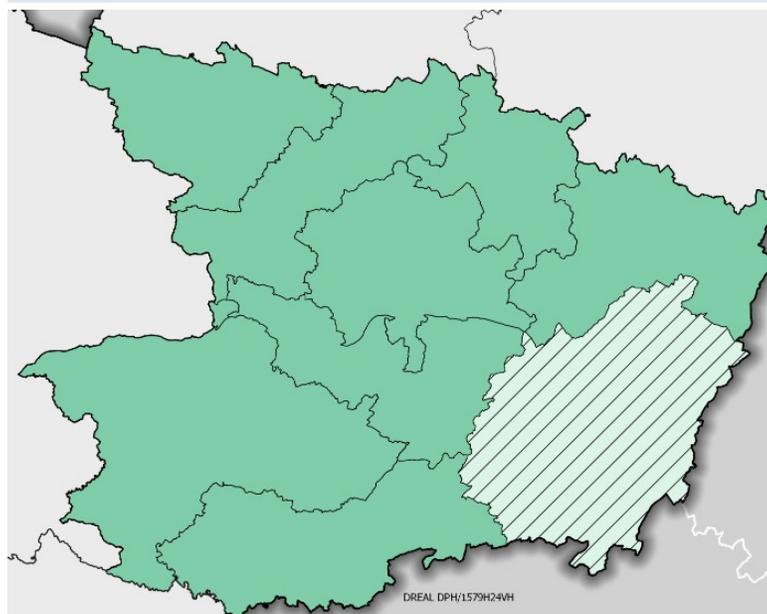


9 EPCI
299 453 RP privées
20 % du parc régional
73 % de propriétaires occupants

Programmes actifs dont ceux vivants en 2025 (bleu foncé)



Offre actuelle du service public de rénovation de l'habitat



Etat des lieux :

- . Chaque EPCI dispose d'une offre de service ICO (mutualisation) ;
- . Aujourd'hui : 4 EPCI couplent 1 ECFR' et la maîtrise d'ouvrage d'un programme ;
- . En 2025 : 2 EPCI coupleront ECFR' et opération programmée. Les 2 PIG départementaux seront encore actifs en 2025.

→ Enjeux de déploiement :

Coordination des dispositifs existants avec le futur SPRH (PIG LHI et PE/MAD).

Suivi-animation actuel :

1 CITÉMÉTRIE
URVAL | OBSERVAT | MARQUE DÉPOSÉE | MÉTIÈRE SOCIALE

3 SOLIHA 13 alter public
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

L'offre de service SPRH Situation au 15 avril 2024

- Information, conseil et accompagnement
- Information et conseil
- Hors programme SARE



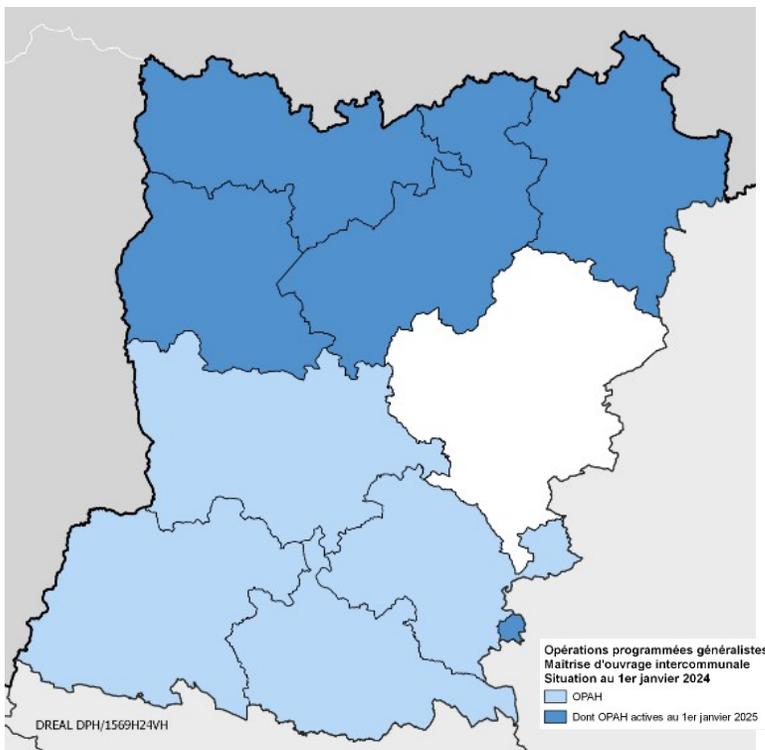
12 MAR agréés référencés
(pas d'infos sur ETP)
dont 4 pouvant agir sur des missions renforcées

Focus sur le département de la Mayenne

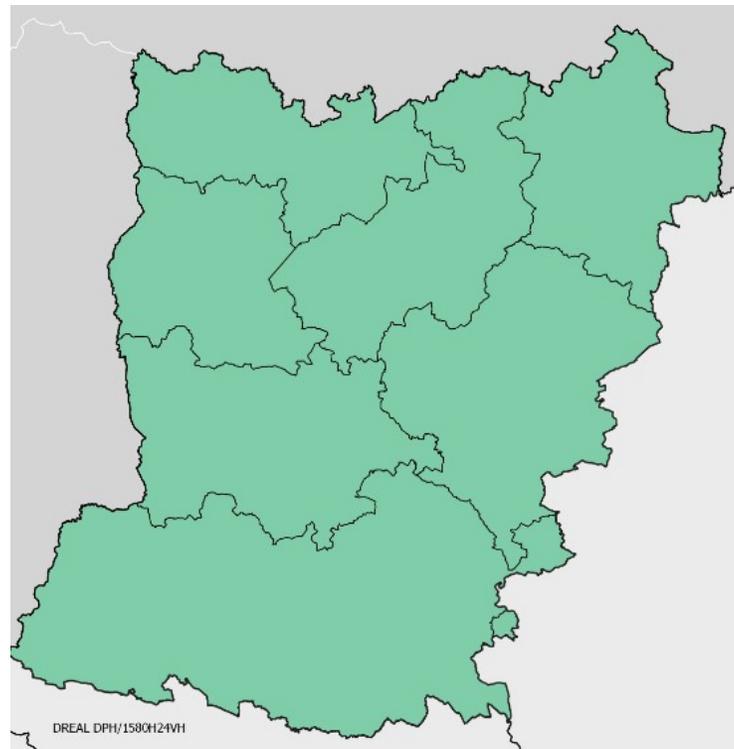


9 EPCI
120 093 RP privées
8 % du parc régional
76 % de propriétaires occupants

Programmes actifs dont ceux vivants en 2025 (bleu foncé)



Offre actuelle du service public de rénovation de l'habitat



Etat des lieux :

- . Tous les EPCI offrent un service d'information, conseil et accompagnement.
- . 1 ECFR' mutualisé dans le sud du département (GAL Sud Mayenne).
- . Aujourd'hui : 8 EPCI couplent ECFR et la maîtrise d'ouvrage d'un programme.
- . En 2025 : 4 EPCI coupleront ECFR et maîtrise d'ouvrage d'un programme

→ Enjeux de déploiement :

Appui renforcé auprès des territoires offrant un service mutualisé.

Suivi-animation actuel :

6 **SOLIHA**
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

1 **inHari**



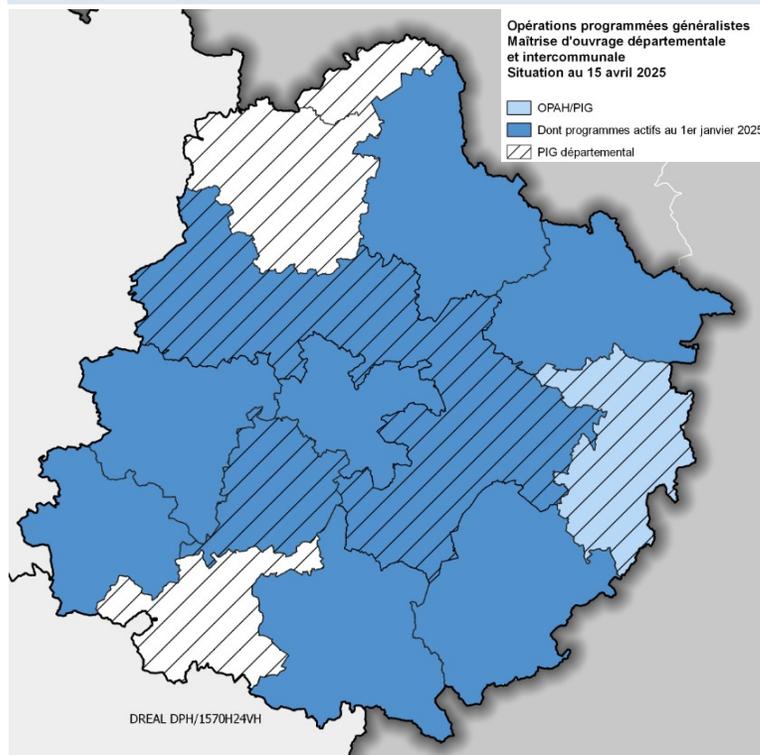
9 MAR agréés référencés
(pas d'infos sur ETP)
dont 3 pouvant agir sur des missions renforcées

Focus sur le département de la Sarthe

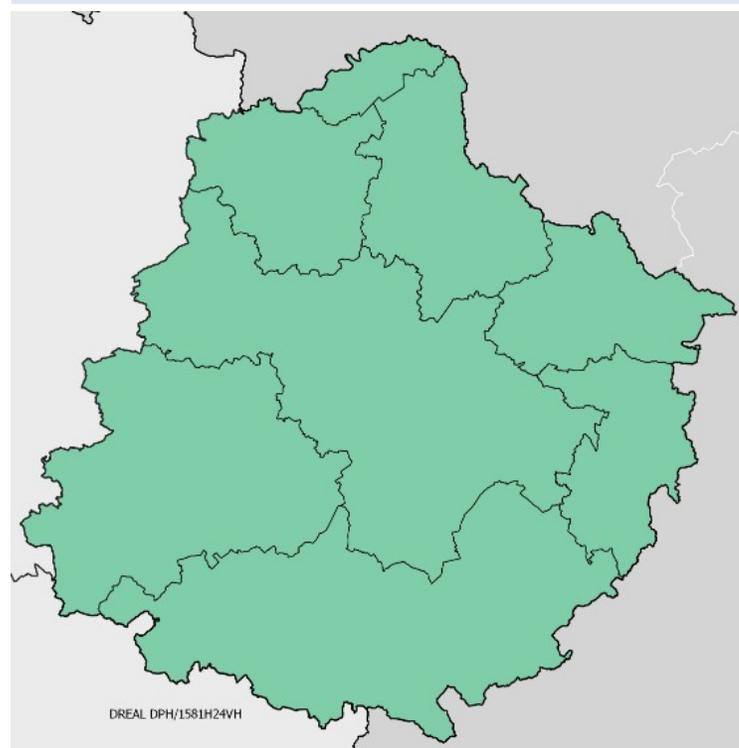


17 EPCI
215 600 RP privées
15 % du parc régional
76 % de propriétaires occupants

Programmes actifs dont ceux vivants en 2025 (bleu foncé)



Offre actuelle du service public de rénovation de l'habitat



Etat des lieux :

- . Tous les EPCI offrent un service d'information, conseil et accompagnement ;
- . 3 ECFR' mutualisés ;
- . Aujourd'hui : 8 EPCI couplent ECFR' et maîtrise d'ouvrage intercommunale d'un programme. 5 EPCI ont un PIG en commun.
- . En 2025 : 7 ECFR' coupleront ECFR' et maîtrise d'ouvrage intercommunale d'un programme.
- . Cas particulier du Pays du Mans : 1 ECFR', 2 PIG intercommunaux et 1 PIG départemental LHI.

→ Enjeux de déploiement :

- . Appui renforcé auprès des territoires offrant un service mutualisé ;
- . Coordination des dispositifs existants avec le futur SPRH (PIG LHI).

Suivi-animation actuel :

3 inHARI
5 SOLIHA
7 CITÉMÉTRIE

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

INHA - URHAB - TRACON HABITAGE - INCUBATEUR SOCIAL



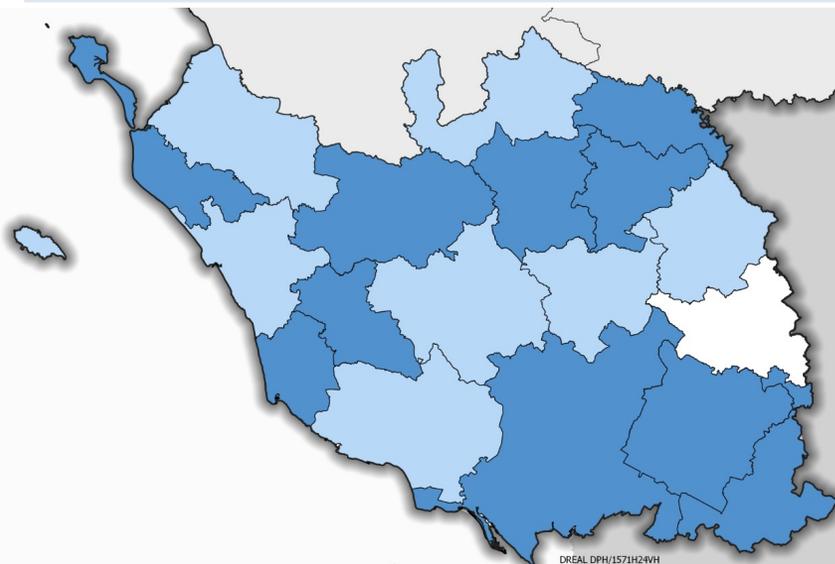
7 MAR agréés référencés
(pas d'infos sur ETP)
dont 4 pouvant agir sur des
missions renforcées

Focus sur le département de la Vendée

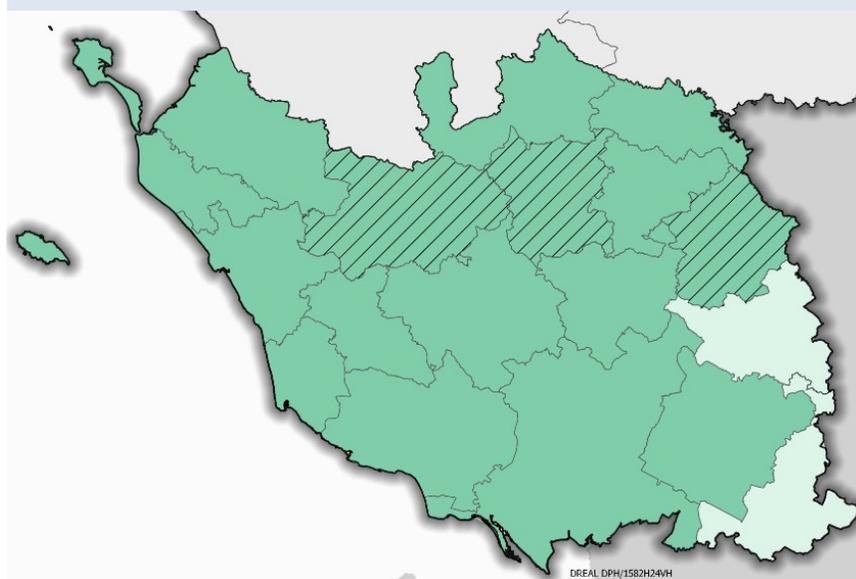


19 EPCI + Ile d'Yeu
285 050 RP privées
19 % du parc régional
78 % de propriétaires occupants

Programmes actifs dont ceux vivants en 2025 (bleu foncé)



Offre actuelle du service public de rénovation de l'habitat



Etat des lieux :

- . Tous les EPCI disposent d'une offre ICO et d'un guichet à cette échelle .
- . Aujourd'hui : 18 EPCI + l'Ile d'Yeu couplent ECFR' et maîtrise d'ouvrage d'une opération programmée ;
- . En 2025 : 11 EPCI coupleront ECFR' et maîtrise d'ouvrage d'une opération programmée ;

→ Enjeux de déploiement :

- . Poursuite de la dynamique de réseau existante pour préparer les pactes territoriaux.
- . Appui renforcé DDTM, Dpt 85 et Sydev vers les territoires hors SARE et hors programme.

Suivi-animation actuel :

10 1 en régie
6 2

L'offre de service SPRH Situation au 15 avril 2024

- Information, conseil et accompagnement
- Information et conseil
- Hors programme SARE



12 MAR agréés référencés
(pas d'infos sur ETP)
dont 3 pouvant agir sur des
missions renforcées



Questions / Réponses / Échanges



France Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

Ordre du jour de l'après-midi

01

Propos introductifs

02

Eco-système de la rénovation de l'habitat

03

Mise en œuvre de la réforme 2024

04

Déploiement territorial du Service Public de la Rénovation et de l'Habitat et phase transitoire



Introduction

Anne Beauval, Directrice, DREAL Pays de la Loire

Patrice Roussel, Chef de pôle Efficacité énergétique, Région Pays de la Loire

Grégoire Frèrejacques, Directeur général adjoint de l'Anah

Programme SARE 2021-2024

Région Pays de la Loire

Patrice ROUSSEL

Chef de pôle efficacité énergétique et logement

Les partenaires du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique en Pays de la Loire



Une implication souhaitée des territoires dans le déploiement

→ Une traduction opérationnelle et territorialisée d'une politique régionale ;



- Le SRADDET - 1 millions de logements à rénover d'ici à 2050, soit 36 000 logements rénovés par an
- Les PCAET, programmes d'actions des territoires pour atteindre les objectifs du SRADDET
- Les PTRE, outils de déploiement opérationnel de la rénovation du bâti

→ PTRE portées à 100% par des EPCI en lien avec leurs **PCAET**

→ Un dispositif régional qui a stimulé la création et le renforcement d'un service public local :

- ✓ Des plateformes portées par les territoires, libres de choisir la manière de faire (régie, marché, partenariat)
- ✓ L'émergence de création de guichets locaux pérennes au-delà du programme financier
- ✓ Un service neutre pour tous les ménages
- ✓ Un service d'information, de conseil personnalisé qui va jusqu'à l'accompagnement aux travaux,
- ✓ Un soutien financier Régional qui complète le programme CEE , sécurise et donne une visibilité à 3 ans
- ✓ Un soutien technique et une animation quotidienne via une équipe régionale dédiée (4 ETP)



Dès 2021, la Région a pris part au maillage territorial du service avec le programme SARE et son dispositif de soutien aux Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (PTRE)

Une couverture territoriale renforcée pour un service public de proximité



Fin 2020

29 EPCI couverts par les anciens Espaces Info Energie

8 000 à 10 000 ménages par an ont été informés et conseillés par les Espaces info Energie

63 % de la population couverte par le service d'information / conseil ET

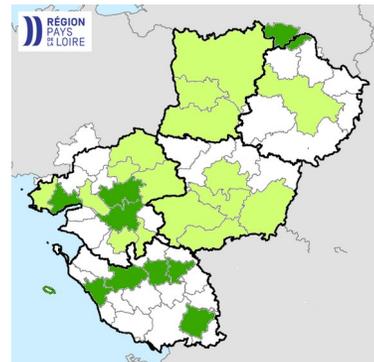
20% de la population couverte par un service d'accompagnement en phase travaux

Soutien régional de 310 000 € par an

10 plateformes territoriales (dont 4 financées par la Région jusqu'en 2019- AMI)

30 conseillers

Niveau de service au 31 déc. 2020



Service Information / conseil / accompagnement pour tous

Service Information / conseil pour tous

Service Information uniquement (Hors public ANAH sur certains secteurs)

Fin 2023

65 EPCI engagés dans le programme SARE

31 000 nouveaux ménages par an sont entrés dans un parcours de rénovation de leur logement (80 000 sur 3 ans)

100% de la population couverte par le service d'information / conseil ET

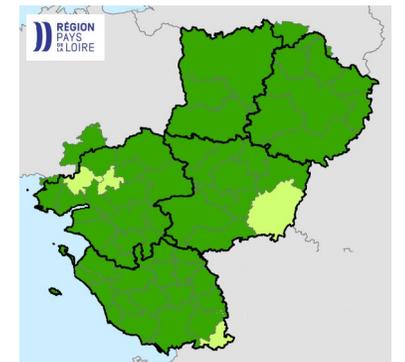
96% de la population couverte par un service d'accompagnement en phase travaux

Soutien régional de 1,8 M€ par an

50 plateformes financées par le programme

300 conseillers déployés sur tout le territoire

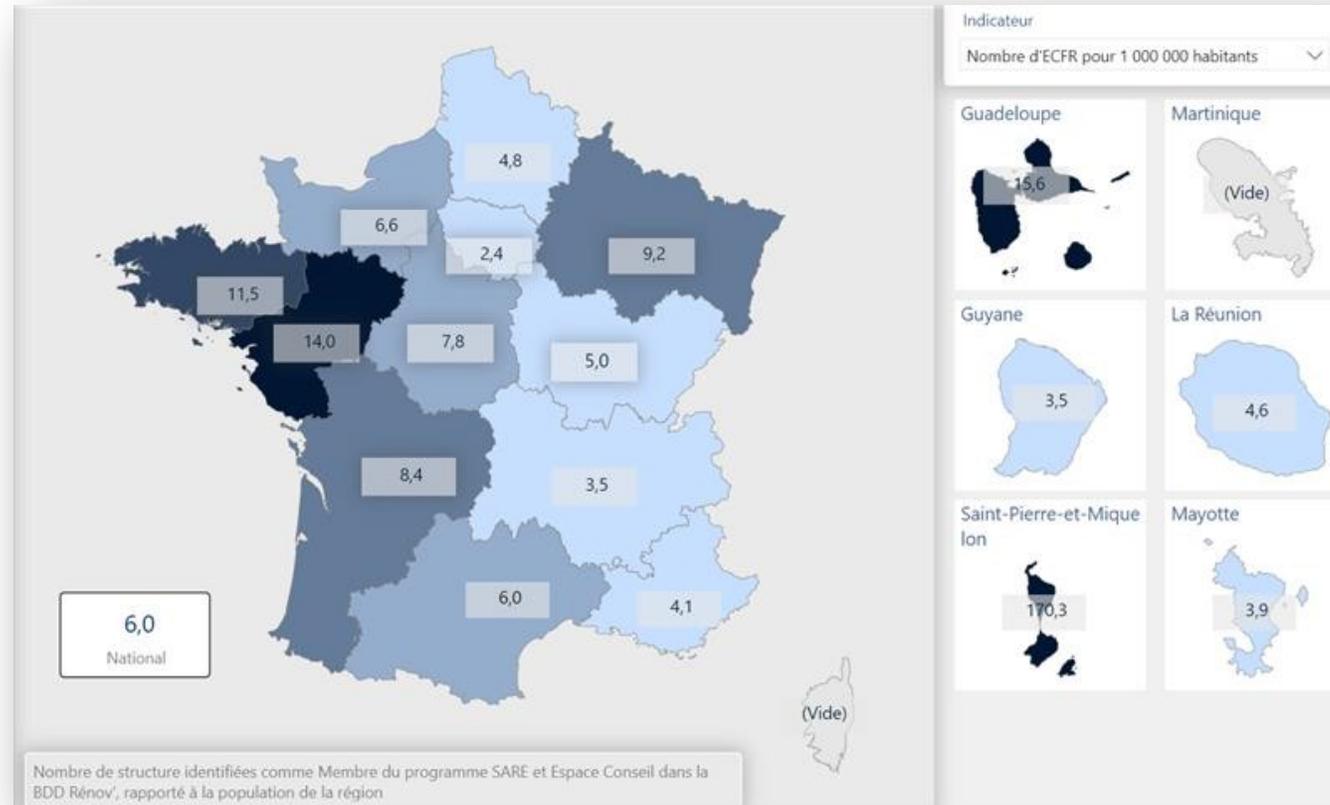
Niveau de service au 31 déc. 2023



Un dispositif ligérien agile et territorialisé qui a préfiguré les Espaces Conseil France Renov' du service public de la rénovation de l'habitat

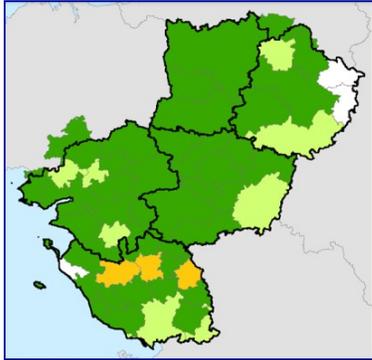
Une couverture territoriale optimisée pour un service public renforcé

Au 1er avril 2024, les Pays de la Loire comptent 53 PTRE équivalent Espace Conseil France Rénov'
89% des territoires sont engagés dans le programme



Un enjeu de maintien du maillage et du niveau de service au-delà de fin 2024

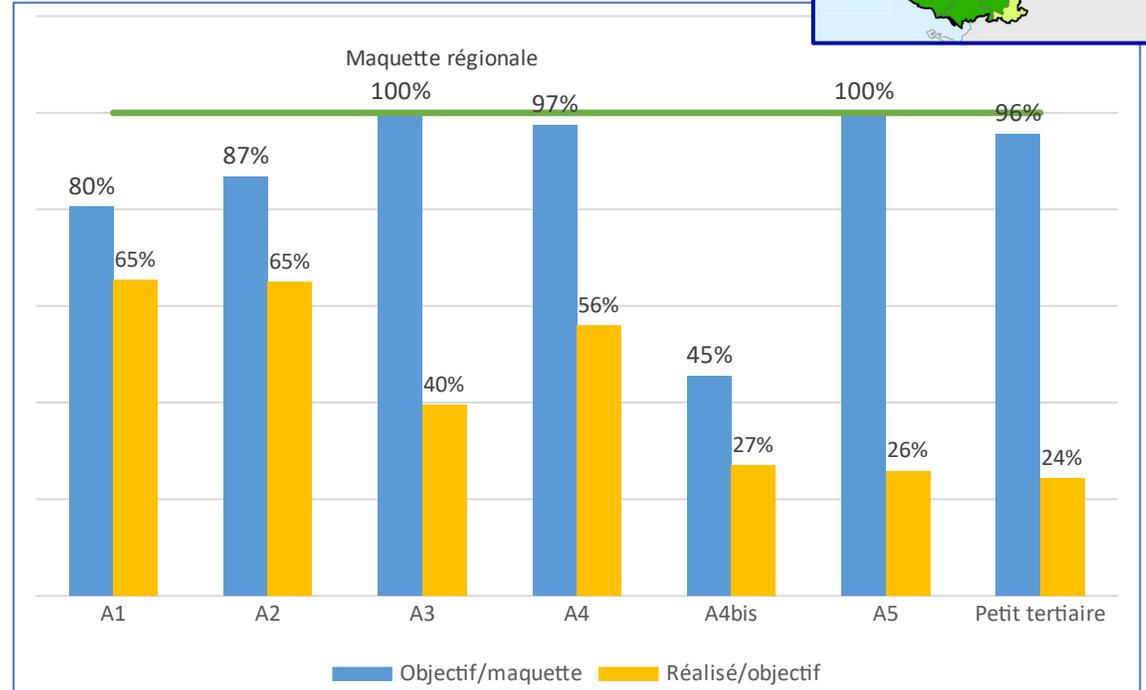
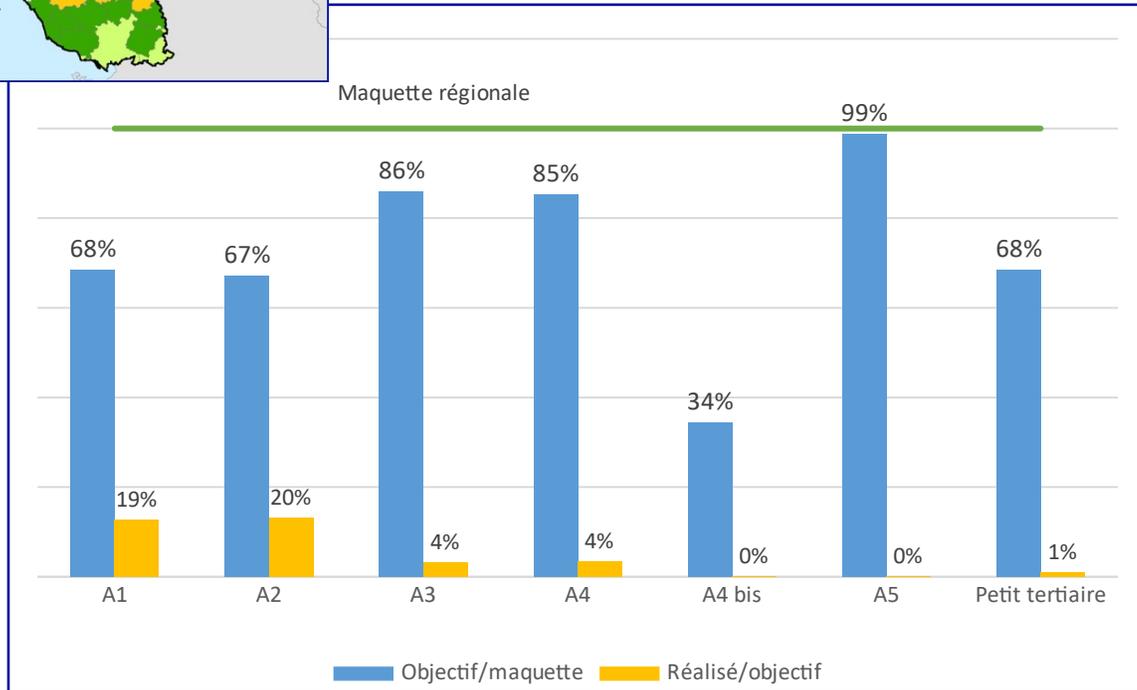
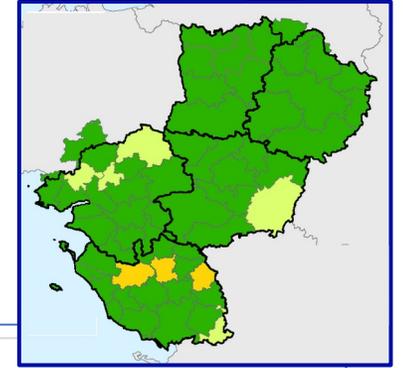
Une couverture territoriale confortée pour un service public massifié et renforcé



01.01.2022
25 PTRE

Actes prévus et réalisés en Pays de la Loire

01.04.2024
53 PTRE

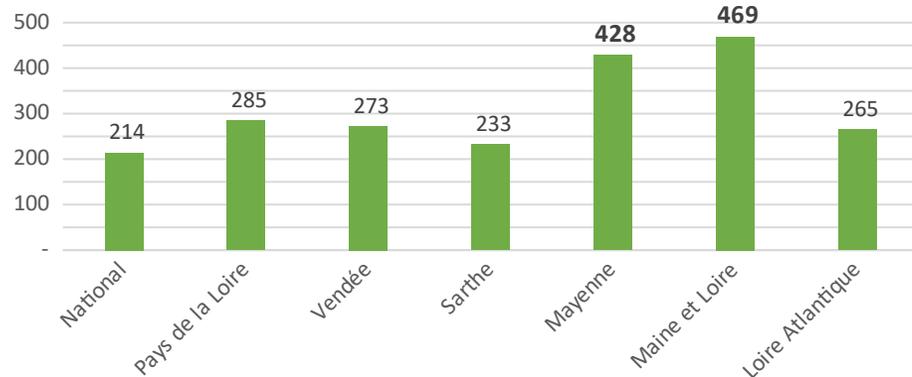


Le 2^{ème} graphique prend en compte les **41 demandes d'avenants de début 2024**

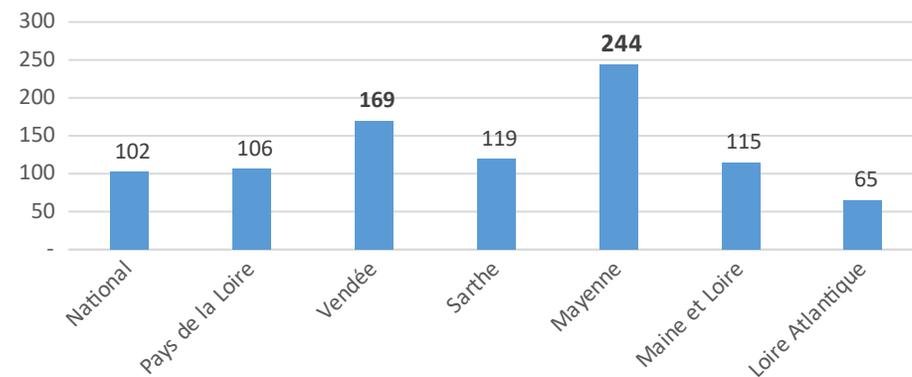
Source : TBS

Accompagner la massification

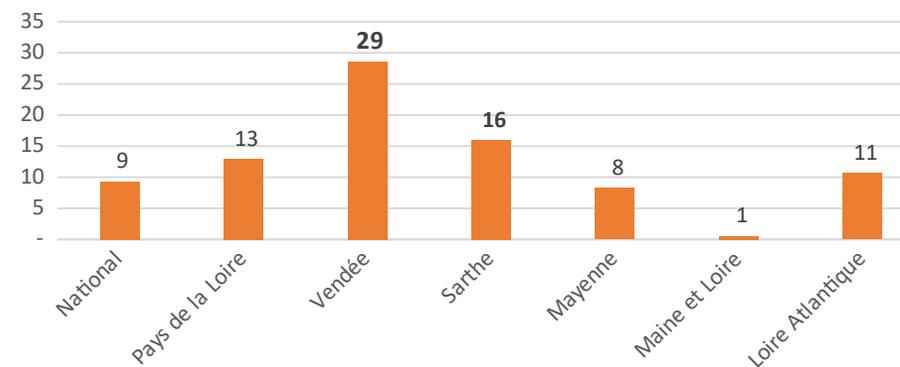
A1 Nombre de A1 pour 10 000 habitants (janvier 2021/mars 2024)



A2 Nombre de A2 pour 10 000 habitants (janvier 2021/mars 2024)



A4 Nombre de A4 pour 10 000 habitants (janvier 2021/mars 2024)



- Une moyenne ligérienne supérieure à la moyenne nationale
- Des équilibres très différents d'un département à l'autre

Une opportunité pour massifier le passage à l'acte, encourager et accompagner les rénovations thermiques complètes et performantes, atteindre les objectifs des programmes d'actions territoriaux

L'Anah en chiffres



LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANAH

ÉDITION **2023**

623 790

LOGEMENTS RÉNOVÉS

DONT **569 243**
RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES

DONT **71 613**
RÉNOVATIONS D'AMPLEUR

8,46 Mds €
DE TRAVAUX GÉNÉRÉS

88 860
EMPLOIS CRÉÉS
OU PRÉSERVÉS

3,12 Mds €

D'AIDES DISTRIBUÉES

DONT **2,74 Mds €**
POUR LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE



2 519
CONSEILLERS
FRANCE RÉNOV'

698 380
MÉNAGES CONSEILLÉS

ACCOMPAGNER • FINANCER • RÉNOVER

France Rénov', c'est quoi ?

- Une **marque** portée par les pouvoirs publics (Etat et collectivités) ;
- Une **politique contractualisée** avec les collectivités territoriales pour agir au plus proche des publics ;
- Une **offre d'information, de conseil et d'orientation** (plateforme, numéro unique, réseau d'espaces conseil)
- Une **offre d'accompagnement** (*Mon Accompagnateur Rénov'* et autres assistances à maîtrise d'ouvrage), notamment pour les ménages s'engageant dans des rénovations d'ampleur, le traitement des passoires énergétiques ou l'adaptation à la perte d'autonomie
- Des **aides financières, proportionnelles aux revenus des demandeurs**, pour réduire le reste à charge des ménage

... pour des objectifs de rénovation renforcés

- Le Conseil d'administration de l'Anah a adopté un **budget inédit et une évolution structurante des aides** pour l'amélioration de l'habitat pour accompagner des travaux de rénovation
- **Un objectif total de plus de 770.000 logements rénovés dont :**
 - **700 000 rénovations énergétiques** dont 200.000 rénovations d'ampleur pour agir sur la **décarbonation des systèmes de chauffage** et accélérer sur le **traitement des passoires énergétiques**
=> 3/4 de l'objectif relève de la gestion nationale, 1/4 de la gestion par les territoires
 - **45 000 adaptations de logements à la perte d'autonomie (MaPrimeAdapt')**
 - **25 000 logements en copropriétés en difficulté**
 - **8 200 logements de propriétaires bailleurs**
 - **2 000 logements de propriétaires occupants MaPrimeLogement Décent**
- Des évolutions significatives pour les régimes d'aides dont le point central est **l'obligation pour les ménages de disposer d'un diagnostic de performance énergétique (DPE)** pour bénéficier des aides aux travaux

En cours
d'ajustement

2024 marque une évolution importante en faveur de l'amélioration de la qualité des projets de rénovation aidés et une priorité à la sécurisation du parcours des demandeurs



Eco-système de l'Anah

**Nadine Poureyron, Responsable Unité Ouest et Outre Mer,
Direction des Relations et Stratégies Territoriales, Anah**

L'Anah, pilote du service public de la rénovation de l'habitat, France Rénov'



France Rénov' est une **marque ombrelle** permettant de garantir une offre renforcée et harmonisée d'information, de conseil et d'accompagnement pour la rénovation de son logement



Un point d'entrée unique des parcours de rénovation et d'amélioration de son logement

- Accès égal à l'information
- Accompagnement de tous les citoyens
- Mission sociale auprès des ménages les plus modestes



Un service public de référence déployé en partenariat avec les collectivités territoriales

- Service gratuit et indépendant
- Réseau puissant sur l'ensemble du territoire
- Proximité au quotidien



Un nouveau parcours unique en 3 étapes quelque soit le projet du ménage

- Je m'informe
- Je suis accompagné
- Je réalise mes travaux et bénéficie d'une aide

Chiffres clés

→ **1 099** programmes d'améliorations de l'habitat contractualisés avec les collectivités locales (OPAH & PIG) - *Contrat Etat – Collectivités pour accélérer le aller-vers et diminuer le reste à charge*

→ **577** Espaces Conseil France Rénov', constitués de 2519 conseillers, avec l'objectif **d'un ECFR par EPCI en 2025.**

→ Un partenariat avec les **2 700 France Services** pour améliorer l'orientation des ménages et leur assistance technique dans les démarches.



L'accompagnement sur mesure, vertu du service public France Rénov'

- **Proximité usagers** via les démarches proactives d'aller vers, le réseau d'ECFR, le partenariat avec France Services, le partenariat avec La Poste, ...
- **Sécurisation des démarches** de rénovation d'ampleur par la mise en place **de Mon Accompagnateur Rénov'**
- **Bouclier anti-fraude** : un premier contact de confiance



En 2025, un **nouveau pacte territorial** entre l'Etat et les collectivités au service de la massification des rénovations de qualité

L'éco-système de la rénovation de l'habitat privé



Qui



Rôle

**Etat, Anah, collectivités
(Régions, départements,
EPCI...)**

**Définition, financement et
déploiement de la
politique publique,
animation, mobilisation de
l'écosystème**

Portage de dispositifs
contractuels:

- Opérations programmées
Avenants SARE

Financement des aides aux
travaux et à l'ingénierie/AMO

Instruction des aides à la
pierre et des agréments et
habilitation pour les AMO

**Espaces Conseil France
Rénov'**

**Information / Conseil /
Orientation**

ADIL, Opérateurs Anah, ALEC,
collectivités, etc

Conseils neutres, gratuits et
personnalisés
Orientation vers les
accompagnateurs
Animation des professionnels et
mobilisation des ménages

**Partenariat avec France
Services depuis le 1^{er} janvier
2024**

**Assistants à maîtrise
d'ouvrage**

Accompagnement

Opérateurs agréés ou
habilités

**Mon Accompagnateur
Rénov'**

**Espace Conseil France
Rénov'**

Tiers de confiance pour
l'utilisateur pour l'accompagner
dans toutes les étapes de son
projet

**Artisans et
entreprises du BTP**

Réalisation des travaux

Artisans RGE pour MPR'

Travaux de qualité répondant
au projet de l'utilisateur

Au service des usagers

Pour répondre aux enjeux de rénovation de l'habitat et
notamment de transition énergétique et
démographique, à la lutte contre l'habitat indigne, à
l'accompagnement des copropriétés...

**80% du parc de logements de 2050 existe
déjà !**

Autres acteurs

Professionnels de l'immobilier
Secteur bancaire, notariat...

Orientation vers le parcours
France Rénov'

Un cadre national pour développer le maillage territorial et améliorer le parcours de l'utilisateur

#01

Un cadre institutionnel, partenarial et financier

Qui permet de définir les missions, et l'articulation entre les deux réseaux, améliorer et compléter le maillage territorial, aller chercher les publics éloignés de l'administration

- » UNE CONVENTION VALIDÉE AU CA 10/2023
- » UN BUDGET DE 5,4 MILLIONS D'ÉDIE
- » DES MISSIONS ET DES RÔLES ÉTABLIS



#02

Une gouvernance locale à chaque échelle du territoire

Un référent France Rénov'

- Le **point de contact privilégié des référents France services** et des animateurs départementaux
- Consolide et remonte les questions et difficultés rencontrées à tous les niveaux
- Contribuer à l'animation locale du partenariat
- Participe aux comités de pilotage départementaux (1 à 2 par an)

Un référent France services en Préfecture

- Rôle **institutionnel** (nouvelles procédures de labellisation France services)
- Organise les comités de pilotage départementaux (1 à 2 par an)

Un animateur départemental

- Rôle d'**animateur** à l'échelle locale
- Point de contact privilégié des agents France services
- Diffuse l'information du programme aux antennes locales, relaye les informations clés
- Remonte les attentes et questionnements du réseau FS



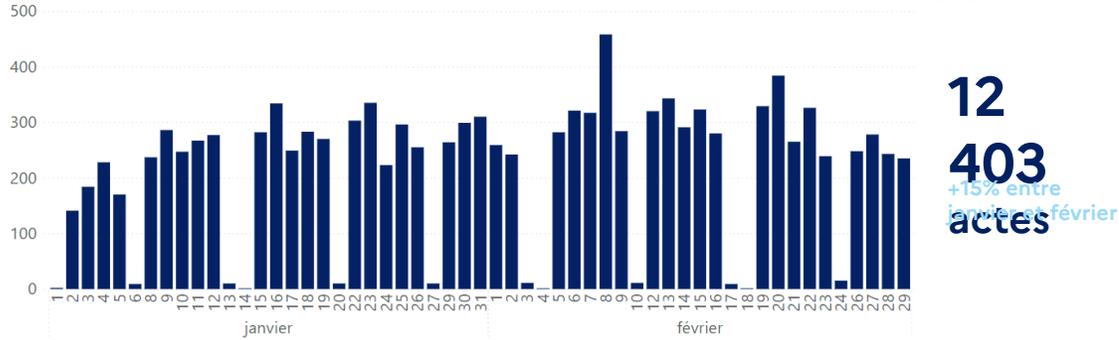
■ Désignation départementale

■ Désignation régionale

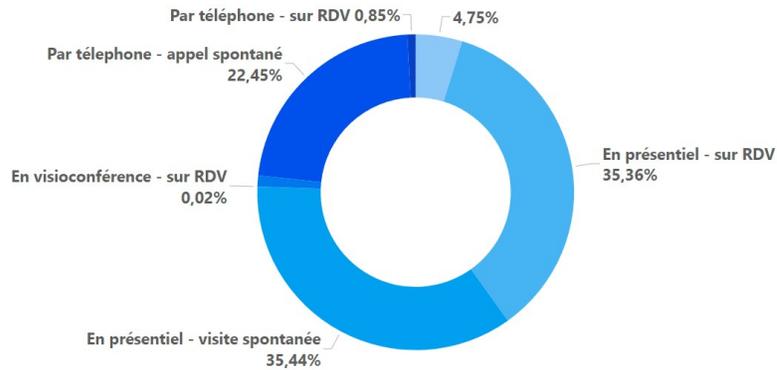
Représentation de la
désignation territoriale des
référents au 21 mars 2024

Une dynamique nationale lancée

#1. Un volume significatif en croissance qui confirme l'intérêt des usagers sur tout le territoire



#2. Une couverture territoriale confirmant le besoin de proximité locale (~71% de présentiel)



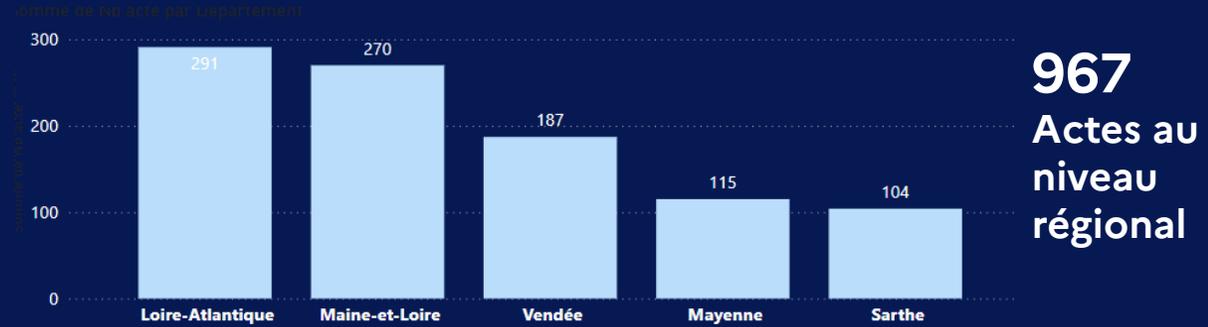
#3. Un fort besoin de la part des usagers les plus éloignés du numérique



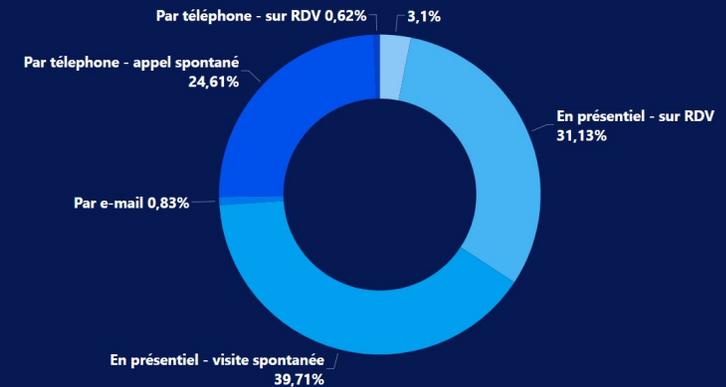
*Données France services pour la période du 1^{er} janvier au 29 février 2024, consolidées au 16 mars 2024

Focus sur Pays de la Loire

Nombre d'actes enregistrés par département



Répartition des canaux de communication

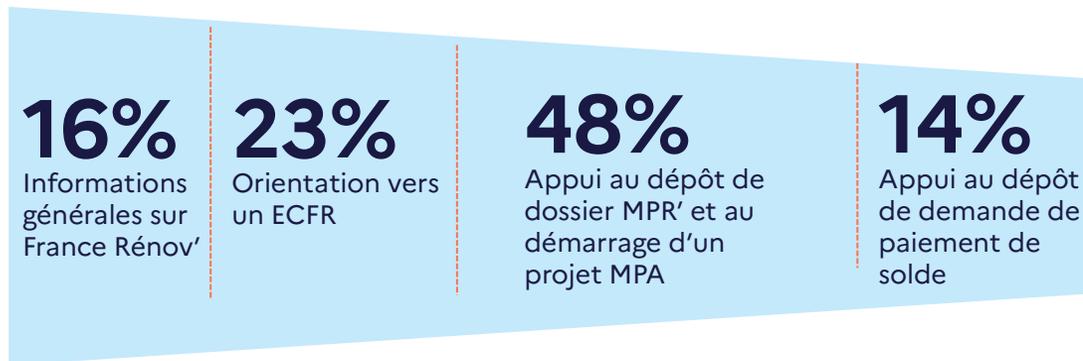


Répartition des niveaux d'autonomie numérique



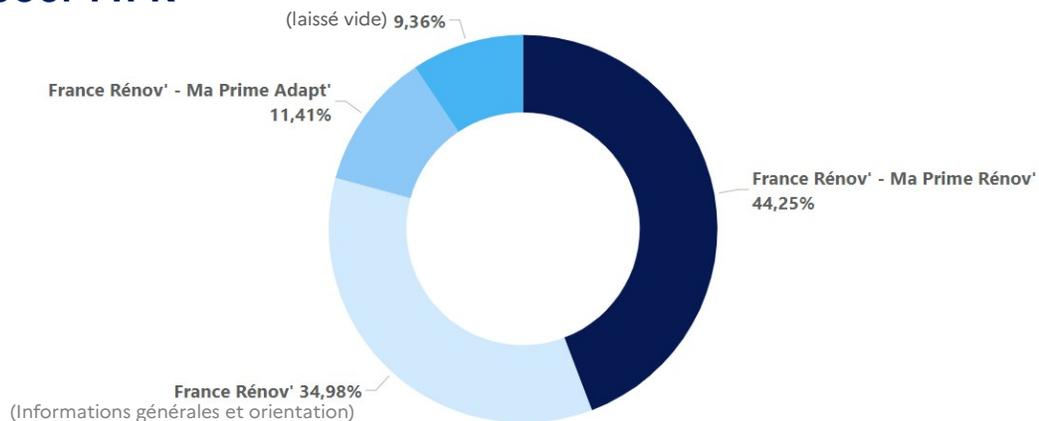
L'effort se concentre sur l'appui au dépôt de dossier MPR'

#4. Des conseillers France services majoritairement sollicités en appui du dépôt de dossier...



* Actes dont le champ Thématique n'a pas été renseigné, exclus du périmètre

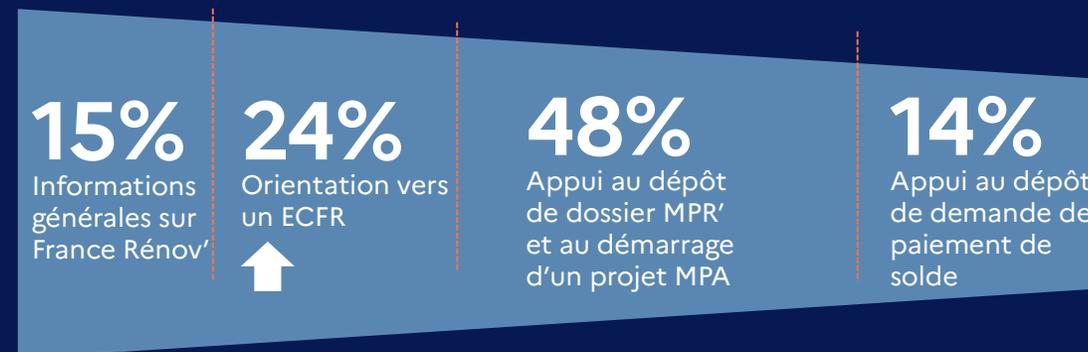
#5. Quand ils se rendent en France services pour France Rénov', près de 50% des usagers le font spécifiquement pour MPR'



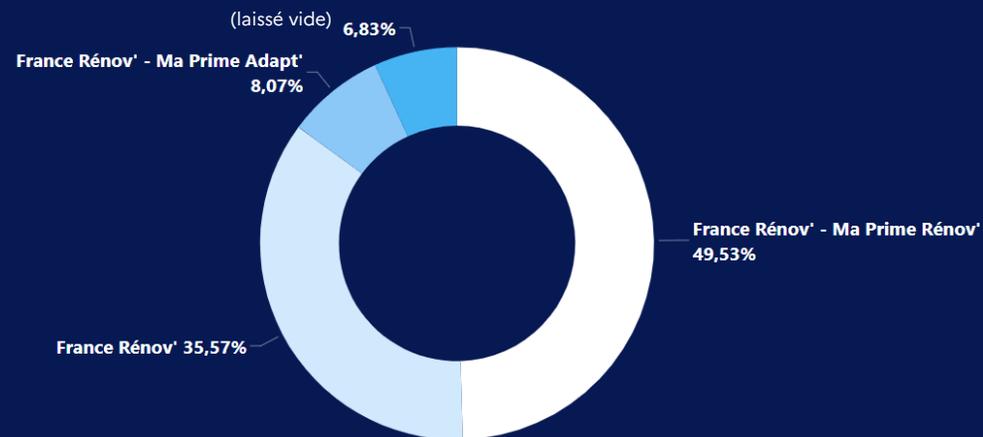
*Données France services pour la période du 1^{er} janvier au 29 février 2024, consolidées au 16 mars 2024

Focus sur Pays de la Loire

Répartition des actes métier sur les sujets France Rénov' adressés en France services

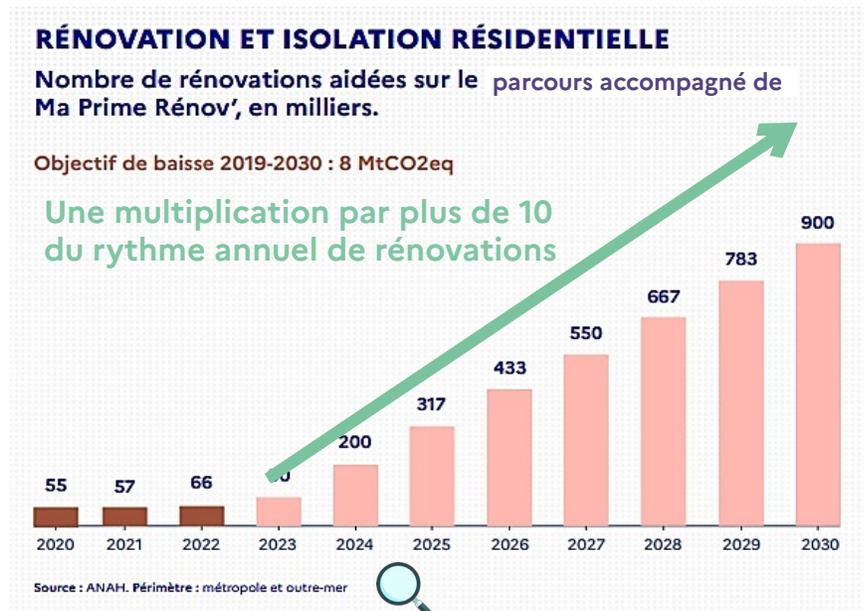


Répartition des thématiques adressées en France services



La dynamique des agréments Mon Accompagnateur Rénov' en PDL

S'assurer de répondre aux besoins d'accompagnement pour les projets de rénovation ambitieuse



> **Garantir l'agrément des acteurs historiques pour éviter les risques de rupture de service**

En 2024 : 200 000 rénovations ambitieuses visées dans le parcours accompagné, soit un triplement des dynamiques préexistantes

> **Ouvrir l'agrément aux nouveaux acteurs pour répondre aux besoins anticipés**

2024: doublement en cours d'année du nombre d'accompagnateur

A horizon 2030 : besoin d'environ 7 000 à 10 000 ETP pour l'accompagnement

Une montée en charge du nombre d'Accompagnateurs Rénov' en PDL

Au 4 avril 2024 :



> **Agréments délivrés**

26 structures intervenantes en Pays de la Loire

> **Dossiers en cours d'étude par les services instructeurs**

> **40 dossiers en cours d'étude**

> **Dynamique soutenue en début d'année 2024 en PDL**

> **20** dossiers déposés

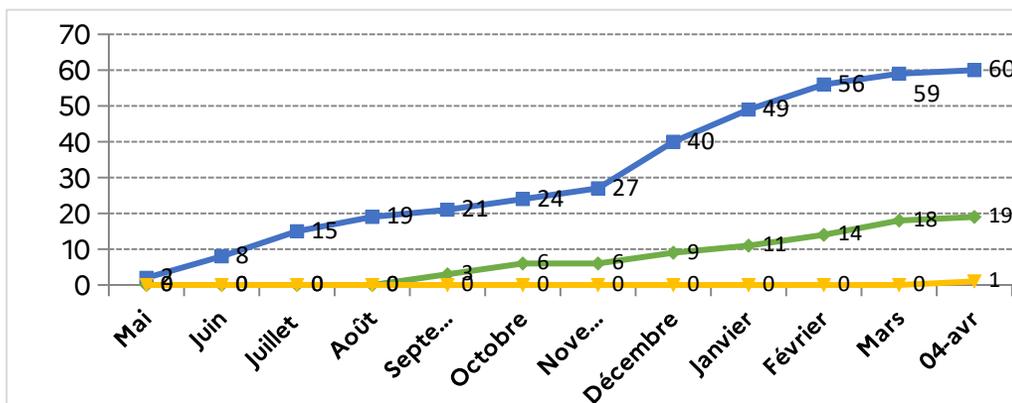
> **10** structures agréées

Dynamique des agréments Mon Accompagnateur Rénov' en Pays de la Loire

Dynamique régionale d'agrément

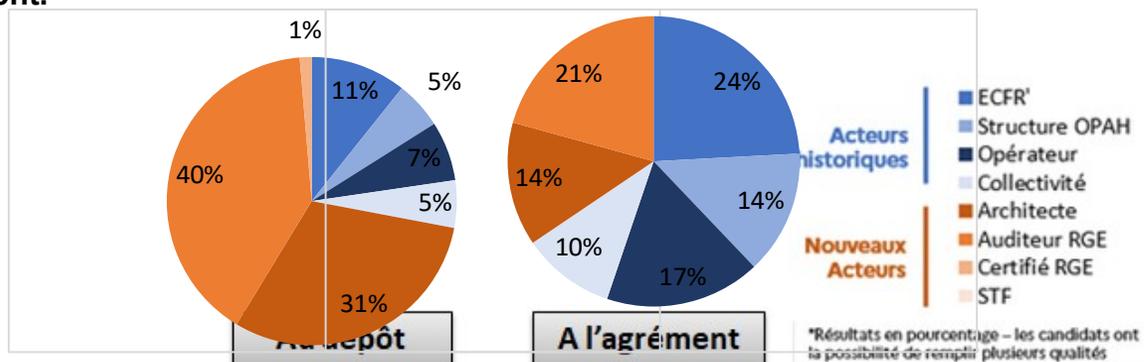
> Une forte dynamique d'agrément qui se poursuit en Pays de la Loire

Une montée constante du nombre de structures agréées Mon Accompagnateur rénovation par les DDT(M) en Pays de la Loire au 4 avril 2024.



> Une forte mobilisation des nouveaux acteurs en Pays de la Loire

Mobilisation très importante des nouveaux acteurs au **dépôt** et des acteurs historiques à l'**agrément**.



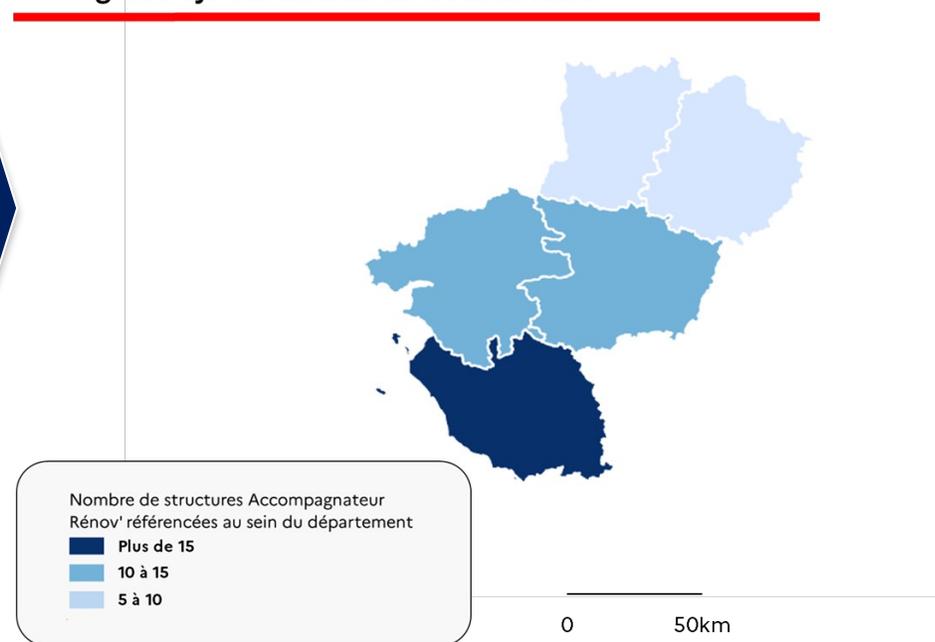
Couverture régionale en Accompagnateur Rénov'

> Une couverture régionale d'ores et déjà assurée avec 26 structures intervenantes en Pays de la Loire

> Plus de la moitié des départements présentent une offre supérieure à plus de 10 structures Accompagnateurs Rénov' référencées (**une structure peut être référencées sur plusieurs départements**).



Nombre de structures Accompagnateur Rénov' référencées en région Pays de la Loire au 04 avril 2024





Questions / Réponses



Présentation et mise en œuvre de la réforme 2024

Séverine Gergaud, Responsable amélioration du parc privé, Division des politiques de l'Habitat, DREAL
Simon Corteville, Responsable du service Rénovation énergétique et politiques sociales, Direction de l'expertise et des politiques publiques, Anah

Bilan d'activité de l'Anah en Pays de la Loire → Principaux résultats 2023

Plus de 45 600 logements subventionnés
par l'Anah pour un montant de 197M€

dont 42 660 logements pour des travaux de
rénovation énergétique (182,1 M€)

Programmation régionale



**Habitat indigne
et dégradé :** - 25 %
/ à 2022
283 logements
Objectif initial atteint à 46 %



Adaptation : - 9 %
/ à 2022
2 343 logements
Objectif initial atteint à 60 %



Copropriétés : X 2 / à
2022
988 logements
Objectif initial atteint à 52 %



MaPrimeRénov' Copropriété
Mieux chez moi, mieux pour la planète

**Rénovation
énergétique** + 5 %
/ à 2022
3 934 logements
Objectif initial atteint à 67 %

Toutes priorités : - 1 %
/ à 2022
6 299 logements financés soit
63 % des objectifs initiaux (- 7
points / au taux national) et 75 %
des objectifs révisés



67,1 M€ consommés
74 % des AE mises à disposition
et 72 % de la dotation révisée
totale

- 6 %
/ à 2022

Programmation nationale



maprimerénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

38 726 logements financés dans la
région.

- 12 % par rapport à 2022 et recul de
15 % du volume de nouveaux dossiers
déposés (baisse observée pour tous les
types de profil).

61 % de ménages modestes ou très
modestes aidés.



129,9 M€ d'aides accordées.
Aide moyenne de 3 353 € par
logement et taux de couverture des
dépenses travaux de 27 %

Bilan d'activité de l'Anah en Pays de la Loire

→ Focus sur MaPrimeRénov'



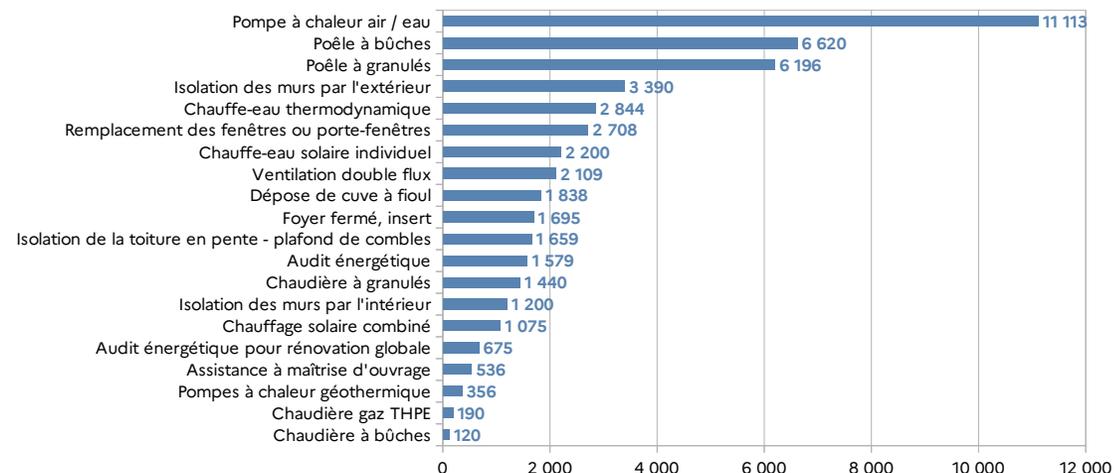
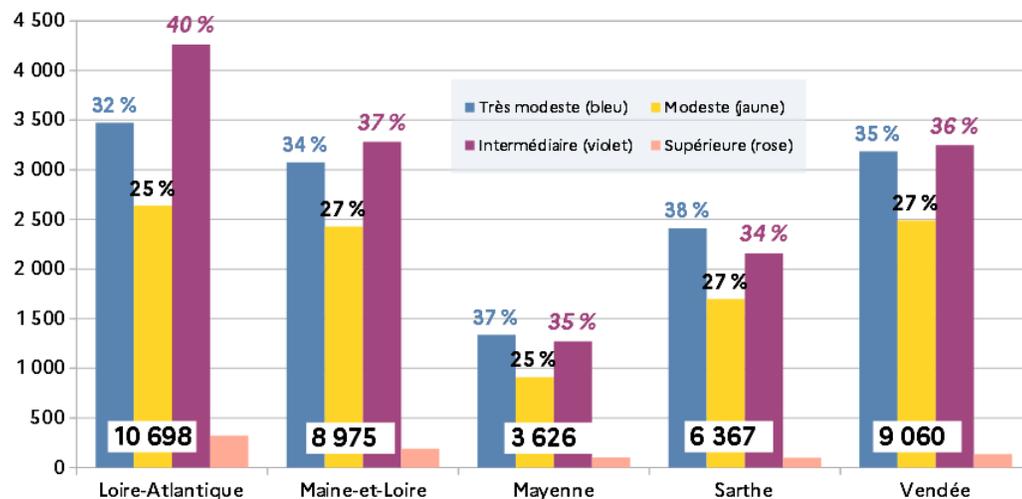
- . **38 726** logements financés en 2023 (- 12 % / à 2022)
dont **708** rénovations d'ampleur (x 2,8 / à 2022)
- . 8 % des dossiers MPR aidés en France
- . 129,9 M € d'aides distribuées soit MMS = 3 353 € / logt

Profil des ménages :

- . 96 % sont des propriétaires occupants
- . 61 % des ménages aidés sont des foyers modestes ou très modestes

Travaux réalisés :

- . près de 8 dossiers sur 10 ne comportent qu'un seul geste de travaux (61 % des aides accordées et 65 % des montants de travaux)
- . 1^{er} poste de travaux : l'installation / remplacement du système de chauffage (PAC air/eau)



Programmation régionale 2024

→ Dotations et objectifs



Budget initial 2024 de 199,9 M€ soit le double du budget initial 2023

Objectifs initiaux 2023

Objectifs initiaux 2024

Prévisions 2024 actualisées

Propriétaires occupants

7 512 logements
dont 173 LHI/TD
dont 3 876 autonomie
dont 3 463 énergie

9 029 logements
dont 119 LHI/TD
dont 3 950 autonomie
dont 4 960 énergie

+ 20 %

6 808 logements
dont 212 LHI/TD
dont 2 899 autonomie
dont 3 707 énergie

Copropriétés (hors copros en difficulté)

1 815 logements

2 415 logements

+ 33 %

2 470 logements

Propriétaires bailleurs

633 logements
dont 68 MOI et 164 PIL

160 logements
(objectif 1^{er} semestre)

503 logements

Ensemble

9 957 logements
dont 5 902 rénovations
énergétiques MPR
Sérénité / copropriété

11 604 logements
(a minima et hors
chiffage de l'objectif
copropriété en
difficulté)

+ 17 %

9 781 logements
(hors prévisions
copropriété en difficulté
évaluées à 84 logements)

Une architecture de marque 2024 rationalisée

- 0 808 800 700
- France-renov.gouv.fr



Des conseils neutres et gratuits



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Pour la **rénovation énergétique**

Pour les
rénovations
performantes

MaPrimeRénov'
(financement
forfaitaire par
gestes)

MaPrimeRénov'
Copropriété

Assistance à
maîtrise
d'ouvrage
**Mon
Accompagnateur
rénov'**

Assistance à
maîtrise
d'ouvrage
**MPR
copropriété**



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Pour l'**adaptation** des logements

Assistance à maîtrise
d'ouvrage
autonomie



Ma Prime Logement Décent

Pour un logement digne et durable

Pour la **réhabilitation** de logements dégradés

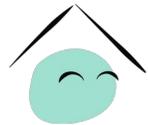
Assistance à maîtrise
d'ouvrage
**Ma Prime Logement
Décent**

Une ambition globale confortée suite aux dernières annonces

- 0 808 800 700
- France-renov.gouv.fr



Des conseils neutres et gratuits



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Pour la **rénovation énergétique**

Pour les rénovations performantes

INCHANGÉ

MaPrimeRénov'
(financement forfaitaire par gestes)

MaPrimeRénov'
Copropriété

INCHANGÉ

Assistance à maîtrise d'ouvrage

MPR copropriété



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Pour l'**adaptation** des logements

Assistance à maîtrise d'ouvrage **autonomie**

INCHANGÉ



Ma Prime Logement Décent

Pour un logement digne et durable

Pour la **réhabilitation** de logements dégradés

Assistance à maîtrise d'ouvrage **Ma Prime Logement Décent**

INCHANGÉ

Pour les rénovations par geste - **MODIFIE** par décret

L'aide est calculée selon des forfaits par gestes de travaux réalisés

Principes clés :

- Accessible aux ménages avec des revenus très modestes (TMO), modestes (MO) et intermédiaires (INT).
- Accessible à tous les logements, quelle que soit l'étiquette (jusqu'au 31 décembre 2024).
- Réalisation d'un geste de travaux (chauffage, isolation).
- Possibilité de réaliser plusieurs gestes, dans le temps ou de façon simultanée.
- Audit conditionné à un geste de travaux

Ce qui change pour les dossiers déposés à compter du 15 mai 2024 (décret MPR publié semaine dernière) :

- Suppression de l'obligation d'installer un système de chauffage décarboné pour pouvoir réaliser des travaux monogeste d'isolation
- Suppression de l'obligation de fournir un DPE jusqu'au 31 décembre 2024 (déclaration optionnelle)
- Maintien de l'éligibilité des logements F et G à la rénovation par geste jusqu'au 31 décembre 2024
- Geste VMC désormais conditionné à un geste d'isolation

Pour MPR parcours accompagné - **inchangé**

- Le calcul de la « subvention travaux » dépend du type de bénéficiaire et du gain de classe de performance énergétique.
- Une bonification de 10 points du taux de subvention est appliquée en cas de sortie de passoire énergétique (logements F ou G atteignant à minima la classe D dès la 1^{ère} étape de travaux)

	Plafond de dépense éligible	TMO	MO	INT	SUP
Gain de 2 classes	40 000 € (HT)	80 %	60 %	45 %	30 %
Gain de 3 classes	55 000 € (HT)			50 %	35 %
Gain de 4 classes ou plus	70 000 € (HT)				
Bonification sortie de passoire énergétique		+ 10 points			
Ecrêtement des aides publiques (TTC)		100 %	80 %	60 %	40 %

MPR parcours accompagné // focus sur les critères techniques

- Les demandeurs doivent effectuer **2 gestes d'isolation thermique minimum parmi 4 familles listées** ci-dessous :

Famille	Geste de travaux
Isolation thermique des murs	Isolation des murs par l'extérieur
	Isolation des murs par l'intérieur
Isolation thermique de toiture	Isolation des rampants de toiture - toiture en pente
	Isolation du plancher des combles perdus
	Isolation de la toiture terrasse
Isolation thermique du plancher bas	Isolation planchers bas (sur vide-sanitaire, garage, cave...)
Isolation thermique des parois vitrées	Fenêtres double ou triple vitrage (inclut portes-fenêtres)

Distinction des 2 gestes

2 gestes strictement différents dans 2 familles différentes

Cas d'exemple :

- Isolation thermique toiture et isolation thermique murs par l'intérieur : **accepté**
- Isolation thermique des murs par l'intérieur et par l'extérieur : **rejet** - *iTi et iTE sont considérés comme une technique de pose de l'isolation mais concerne la même catégorie de paroi ("murs") - si le demandeur isole ses 4 murs, 2 en iTE et 2 en iTE, ça ne respectera qu'une seule famille d'isolation thermique*
- Installation d'une porte d'entrée isolante et de fenêtres double vitrage : **rejet**

L'isolation thermique doit concerner au moins 25% de la surface de la paroi déperditive concernée.

MPR parcours accompagné // focus sur les audits énergétiques

Date de dépôt
du dossier

1^{er} janvier
2024

1^{er} avril
2024

1^{er} octobre
2024

Tous les audits
énergétiques sont
acceptés

Tous les audits énergétiques validés
par le ministère (utilisant
3CL-DPE-2021)+ les autres audits sont
acceptés s'ils ont été réalisés avant le
1^{er} avril 2024

Uniquement les audits
énergétiques validés
par le ministère
(utilisant
3CL-DPE-2021)

- Par dérogation, **les évaluations énergétiques** réalisés avec la méthode 3CL-DPE-2021 (ou une méthode équivalente : 3 CL, DialogIE, Th-C-Ex, STD) sont encore acceptées :
 - Le demandeur a signé un contrat d'AMO a été avant le 1er janvier 2024 avec un opérateur habilité par l'Anah ou agréé au titre de l'article L. 365-3 du CCH (pour les dossiers déposés avant le 1er octobre 2024)
 - Le demandeur réside dans le périmètre d'un OPAH ou d'un PIG ayant fait l'objet d'une convention adoptée avant le 1er janvier 2024 (pour les dossiers déposés avant le 1er janvier 2026)

Exemple de financement pour la rénovation d'ampleur d'une maison individuelle (MPR parcours accompagné)



Nous sommes un couple avec un enfant

Nos revenus annuels sont de 25 000 € (ménage aux ressources très modestes)

Nous sommes propriétaires occupant une maison classée F dans le Doubs

Objectif : rénover notre logement afin d'atteindre l'étiquette B du DPE (saut de 4 classes)



Quel coût pour les travaux ?

- Isolation des murs par l'extérieur : 25 740 €
- Pompe à chaleur air/eau : 14 700 €
- Isolation de la toiture : 9 000 €
- Ventilation double-flux : 4 500 €
- Changement des fenêtres : 8 200 €
- Protections solaires : 8 000 €

70 140 €

Coût total des travaux TTC

2023	2024
Montant des aides (MPR et CEE) en 2023*	Montant de l'aide MaPrimeRénov' (y compris CEE valorisés par l'Anah) en 2024
Le montant de l'aide s'élèverait à 33 797 € , soit un taux de financement de 48 % et un reste à charge de 36 343 € .	Le montant de l'aide s'élèvera à 59 835 € , soit un taux de financement de 85 % et un reste à charge de 10 305 € .

Le reste à charge peut être diminué grâce aux aides des collectivités territoriales. Il peut être couvert par un éco-prêt à taux zéro (écoPTZ). Un paiement en avance de la prime peut être sollicité par les ménages aux revenus les plus modestes auprès de l'Anah.

** Les montants de comparaison avec 2023 sont ceux existants avant la bonification intervenue au 1^{er} octobre.*

En moyenne, la facture annuelle d'énergie de ce ménage devrait diminuer d'environ 75 % une fois la rénovation faite.

Pour la rénovation énergétique des copropriétés



Objectif

Massifier la rénovation énergétique des copropriétés



MaPrimeRénov'

Copropriété

Dépôt du dossier



monprojet.anah.gouv.fr
Une aide en ligne qui change tout !

Instruction locale (délégation locale de l'Anah ou collectivités délégataires)



Pour quels bénéficiaires ?

- Syndicats de copropriétaires



Pour quel type de parc ?

- Copropriétés immatriculées au registre national d'immatriculation
- Au moins 75% de résidences principales ([NOUVEAU] taux à 65% pour les copropriétés de moins de 20 lots)



Quelles conditions ?

- AMO Copropriété obligatoire
- MOE obligatoire pour les projets de plus de 100 000 €
- Gain énergétique de 35% minimum (hors expérimentation petites copropriétés)



Quels financements ?

- Taux de subvention revalorisé (30 %) et mise en place d'un 2nd niveau d'aide pour les rénovations ambitieuses (45 % pour les gains > 50%)

Exemple de financement pour les copropriétés (MPR Copropriétés)

DESCRIPTION DU PROJET

- Immeuble des années 1960 type R+4 de 36 logements
- Étiquette d'entrée E

MONTANT DE L'OPÉRATION

- Coût des travaux **659 950 € HT** soit **699 929 € TTC**
- Honoraires subventionnables (maître d'œuvre, CSPS, bureau de contrôle) **72 036 € HT** soit **79 644 € TTC**

PLAN DE FINANCEMENT

- La subvention Anah est de 45 % (gain énergétique supérieur à 50 %)
- Le département finance en sus de l'Anah 5 % du montant HT des travaux soit **36 599 €**
- **Subvention Anah : 329 393 €** soit **9 149 €** par copropriétaire

MPR copropriétés : travaux subventionnables

- Caractéristiques des travaux subventionnables :



- travaux portant sur les parties communes et équipements communs de la copropriété / travaux d'intérêt collectif réalisés sur les parties privatives
- travaux inscrits sur la liste des travaux recevables ; **et**
- travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35 %



- L'installation d'une **chaudière collective gaz reste éligible** dans le cadre de MPR Copropriété



- L'installation de **panneaux photovoltaïques n'est pas éligible**. En revanche, **les travaux préparatoires à leur pose** (par exemple sur la toiture) **sont éligibles** à MPR Copropriété
- Il n'y a pas de valeur R minimale définie pour les dossiers MPR Copropriété

Expérimentation petites copropriétés

Objectif : financer les travaux de rénovation énergétique des petites copropriétés de centre-ancien qui n'arrivent pas à atteindre un niveau de performance énergétique de 35 % en raison d'obstacles patrimoniaux, techniques ou architecturaux

1) Conditions d'éligibilité à l'expérimentation « Petites copropriétés »



Copropriété de 20 lots d'habitation ou moins située en France métropolitaine et en périmètre OPAH-CD, OPAH-RU ou POPAC



Copropriété immatriculée au Registre National des Copropriétés (RNC) avec immatriculation à jour à la date de la demande d'aide



Bâtiments de la copropriété construits depuis au moins 15 ans



Copropriété avec au moins 65% de lots principaux dédiés à l'habitation principale

2) Travaux subventionnables : Conditions d'éligibilité à l'expérimentation « Petites copropriétés »

- travaux portant sur les parties communes et équipements communs de la copropriété / travaux d'intérêt collectif réalisés sur les parties privatives ;
- travaux inscrits sur la liste des travaux recevables ;
- travaux permettant un gain énergétique d'au moins 15 % ; **et**
- travaux prescrits par le scénario de travaux de l'audit ou du DTG de la copropriété **à obligation de réaliser tous les travaux prescrits par le scénario de l'audit ou du DTG sauf avis négatif de l'architecte des bâtiments de France ou du service « urbanisme » de la collectivité**

3) Conditions d'octroi

- **Mission de maîtrise d'œuvre complète (en mesure de réaliser des études thermiques)**
- **Accompagnement obligatoire**
- **Entreprise labellisée « RGE »**
- **Audit énergétique ou DTG qui comprend :**
 - la démonstration que l'immeuble faisant l'objet des travaux est dans l'impossibilité d'atteindre un gain de performance énergétique de 35 %, en raison de contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales dûment justifiées ;
 - un scénario de travaux de rénovation énergétique portant sur les parties communes et équipements communs ;
 - une évaluation des gains énergétique associé au scénario de travaux ;
 - **un scénario de travaux de rénovation énergétique portant sur les parties privatives (à titre indicatif)**

Expérimentation petites copropriétés



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

	MPR Copropriété	MPR copropriété expérimentale
Périmètre	Toutes copropriétés hors DROM	Copropriétés en secteur OPAH RU, OPAH CD et POPAC hors DROM
Taille des copropriétés	Toutes tailles	Copropriété de moins de 20 lots d'habitation inclus
Gain énergétique requis	Minimum 35% et pas de maximum	Minimum 15% jusqu'à 35% non inclus
Document requis	Evaluation énergétique	Audit énergétique ou Diagnostic technique global
Moe obligatoire	Obligatoire à partir de 100 000 € HT de dépenses subventionnables	Obligatoire pour tous les projets
Financement AMO	600 € de dépenses subventionnables par logement pour les copropriétés de plus de 20 logements 1 000 € HT de dépenses subventionnables par logement pour les copropriétés de 20 logements ou moins 50% avec montant plancher de subvention de 3.000 € par copropriété	1 000 € HT de dépenses subventionnables par logement 50% avec montant plancher de subvention de 3.000 € par copropriété

Pour les aides aux propriétaires bailleurs

Aide à la rénovation énergétique



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Depuis le 1er janvier 2024

- Ajustement des forfaits Ma Prime Rénov' (aligné PO). *Instruction nationale, pas de conventionnement obligatoire.*
- MPR Parcours accompagné ouvert aux ménages intermédiaires et supérieurs (aligné PO). *Instruction nationale, pas de conventionnement obligatoire.*
- Maintien de l'aide Habiter Mieux propriétaires bailleurs (conventionnement obligatoire). *Instruction locale (aides à la pierre), conventionnement obligatoire.*

A partir du 1er juillet 2024 (délibération du CA de mars)

- MPR Parcours accompagné ouvert aux ménages très modestes et modestes (aligné PO). *Instruction locale (aides à la pierre), pas de conventionnement obligatoire.*

Aides MPR sur PB soumises à
- obligation de 3 logements
- mise en location pendant 6 ans minimum.

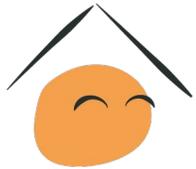
Aides à la rénovation des logements indignes et à l'adaptation des logements inchangés. *Instruction locale (aides à la pierre), conventionnement obligatoire.*



Pour l'adaptation des logements



Massifier l'adaptation des logements



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Dépôt du dossier



monprojet.anah.gov.fr
Une aide en ligne qui change tout !

Instruction locale (délégation locale de l'Anah ou collectivités délégataires)



Pour quels ménages ?

- Ménages modestes et très modestes
- + 70 ans sans condition
- 60 à 69 avec justificatif de perte d'autonomie
- Personne en situation d'handicap



Pour quel type de parc ?

- Résidence principale
- Propriétaire occupant et locataire du parc privé



Quelles conditions ?

- AMO habilitée Anah ou agréée
- Justificatif handicap
- Justificatif de GIR uniquement pour les ménages entre 60 et 69 ans



Quels financements ?

- Jusqu'à 70% de subvention avec un plafond de 22 000 € HT

Pour la réhabilitation des logements dégradés



Objectif

Améliorer le traitement de l'habitat dégradé et indigne



Ma Prime Logement Décent

Pour un logement digne et durable

Dépôt du dossier



monprojet.anah.gov.fr
Une aide en ligne qui change tout!

Instruction locale (délégation locale de l'Anah ou collectivités délégataires)



Pour quels ménages ?

- Ménages propriétaires occupants modestes et très modestes



Pour quel type de parc ?

- Résidence principale



Quelles conditions ?

- AMO habilitée Anah ou agréé au titre du CCH
- Grille d'insalubrité ou de dégradation du bâti
- Arrête au titre de la santé ou sécurité (insalubrité, péril, sécurité des équipements collectifs..)
- Etiquette de sortie E minimum



Quels financements ?

- Jusqu'à 80% sur un plafond maximum de 70 000€ HT
- Prime de sortie de passoire : +10 points

Ressources à disposition – pour aller plus loin

Ressources à disposition

- **Espaces conseils France Rénov'**
- **Webinaires nationaux:** mise à disposition du replay
- **Dépliant MaPrimeRénov' :** publié en janvier 2024 et sera complété d'un **mode d'emploi MaPrimeRénov'** courant du premier trimestre
- **Guide des aides :** publié en janvier 2024 et disponible sur le site France Rénov' (*mise à jour en continu sur le site France Rénov'*)
<https://france-renov.gouv.fr/guide-aides-financieres-2024>
- **Mon Accompagnateur Rénov'**
 - Pour devenir Mon Accompagnateur Rénov' : documentation disponible sur le site France Rénov' <https://france-renov.gouv.fr/mon-accompagnateur-renov>
 - Pour les Accompagnateurs Agréés : tous les documents utiles sont mis à disposition sur Extrarenov' (nécessite authentification)
- **Pages professionnelles du site France Rénov' :** <https://france-renov.gouv.fr/professionnels>
 - Toutes les informations pour devenir mandataires et conseils sur les devis et factures
- **Foire aux questions (FAQ) :**
 - FAQ sur les aides MPR sera mise en ligne au T1 2024
 - En ce qui concerne Mon Accompagnateur Rénov' : <https://www.ecologie.gouv.fr/mon-accompagnateur-renov>



Questions / réponses



Future contractualisation du service public de la rénovation de l'habitat

Alé Sall, Directeur du Programme France Rénov'
Nadine Poureyron, Direction des stratégies et des relations territoriales
Séverine GERGAUD et Agnès AUVRAY, DREAL

Poser un nouveau cadre de contractualisation État / collectivités

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat rassemble une **offre de service universelle portée par l'État et les collectivités territoriales pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé**. Il est un tiers de confiance pour les Français, **neutre, indépendant**, avec une **offre socle gratuite**.

1. Universalité

L'ensemble des publics adressés (PO, PB, Copro, Locataires) sur toutes les thématiques de l'habitat, avec une attention particulière portée aux Français les plus fragiles

3. Lisibilité pour l'usager

Visibilité et accessibilité des « points d'entrée » du Service Public, une information et orientation claires garanties pour le ménage

Principes structurants du SPRH

2. Egalité d'accès et proximité

Une **couverture intégrale du territoire national**, et un **égal accès au service public** en cohérence avec l'objectif gouvernemental d'un guichet/EPCI

4. Un parcours simple et sans-couture

Une **offre d'information, conseil et accompagnement articulée autour de parcours fluides**, au niveau national et local

Objectifs transverses



- Mobiliser les ménages à la rénovation énergétique et accompagner la massification des rénovations ;
- Harmoniser l'offre de service socle sur l'ensemble du territoire et favoriser l'approche globale du logement ;
- Structurer et favoriser la montée en compétences des écosystèmes publics et privés locaux autour d'objectifs et de priorités partagés ;

Périmètre thématique du Service Public



- La rénovation et la sobriété énergétique de l'habitat privé, dont la lutte contre la précarité énergétique
- L'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie et au vieillissement
- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- Prévention et traitement des copropriétés fragiles ou en difficulté

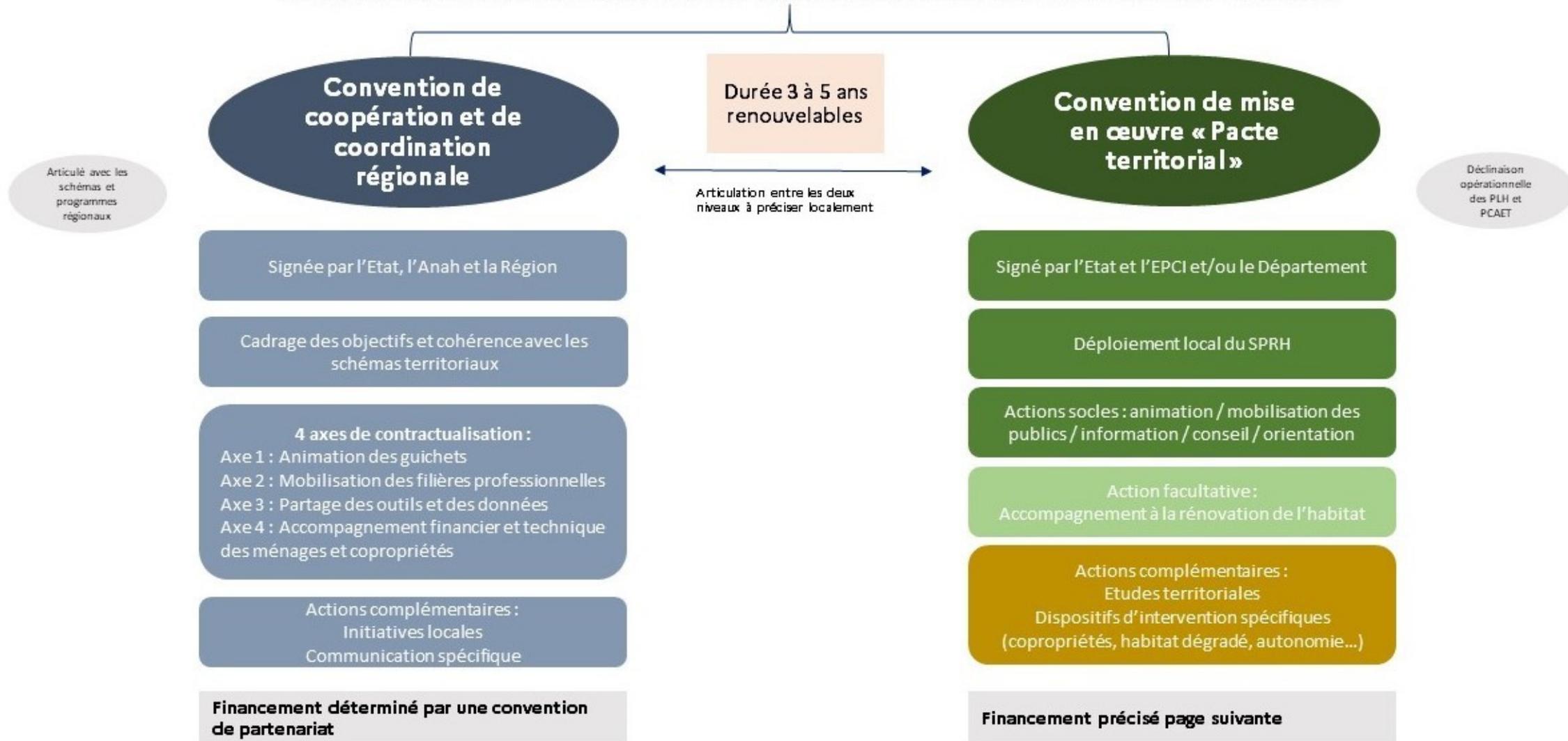
Un schéma de gouvernance et de financement simplifié à partir de 2025

À partir de 2025

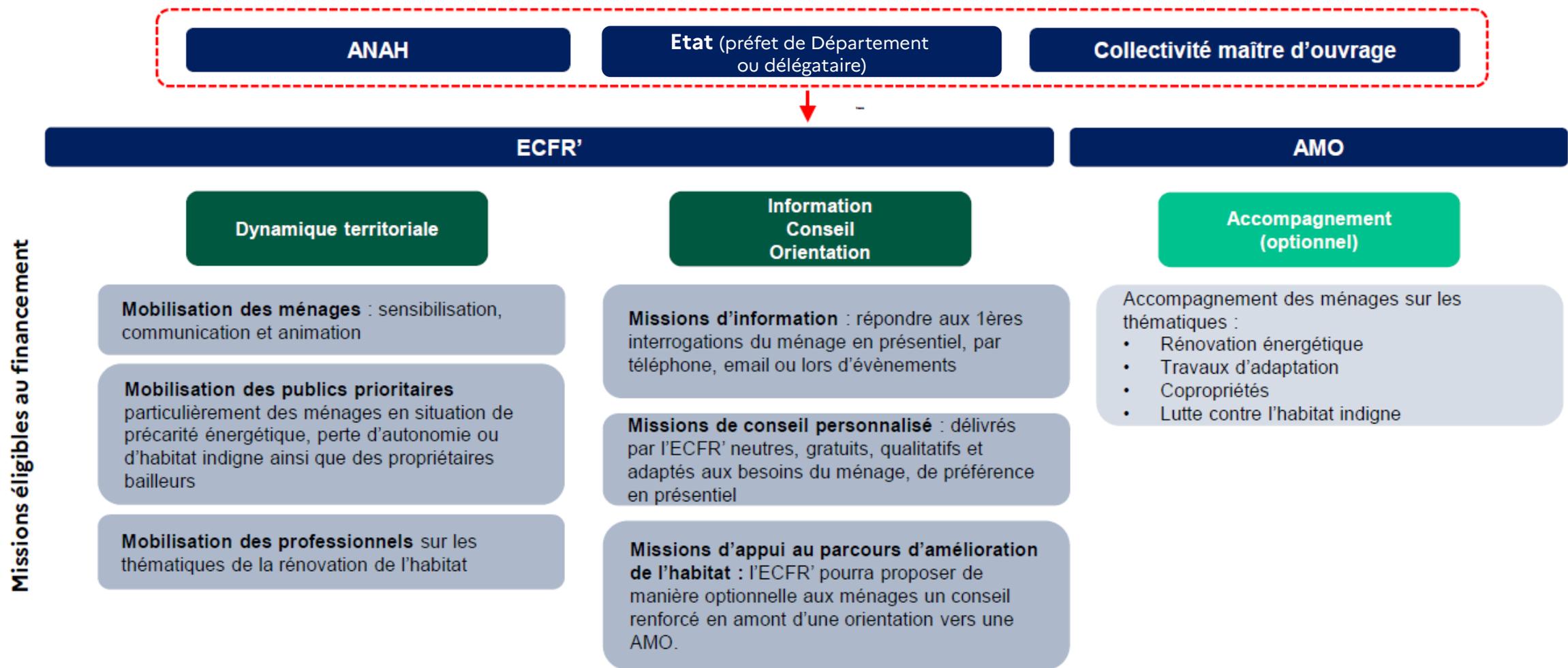
- ❑ **Une unification des modalités de contractualisation :**
 - Fin des conventions territoriales du programme SARE au 31/12/2024 ;
 - Un seul dispositif contractuel sur le service public de la rénovation de l'habitat sur l'ensemble des thématiques (énergie, autonomie, habitat indigne, copropriétés) ;
 - Une transition progressive pour les OPAH-PIG en cours afin de les remplacer à terme par ce nouveau cadre ;
- ❑ **Une clarification des rôles et responsabilités des différents niveaux de collectivités :**
 - Au niveau régional : une convention de cadrage signée entre le Préfet de région, l'Anah et la Région ;
 - Au niveau local : une convention de mise en œuvre « *pacte territorial France Rénov'* » (modèle du PIG) signée par le Préfet de département et l'EPCI et/ou le Département ;
- ❑ **Une rationalisation des modalités de financements :**
 - Financement unifié via des crédits budgétaires (ingénierie Anah) et fin du financement à l'acte pour les missions d'information-conseil ;
- ❑ **Une pérennisation du cadre et des moyens d'intervention :**
 - Durée fixée pour les deux niveaux de contractualisation jusqu'à 5 ans (renouvelables).

Un schéma de gouvernance et de financement simplifié à partir de 2025

Un financement de toutes les missions de rénovation de l'habitat décliné sur 2 échelons



Contenu du Pacte territorial France Rénov' (PIG)



Financement du pacte territorial

Etudes préalables à la convention

Financement à hauteur de 50% d'un plafond de dépenses subventionnables : 200 000 € HT

Volet dynamique territoriale

(mobilisation de tous les ménages, aller-vers les publics prioritaires, mobilisation des filières professionnelles...)

Financement à hauteur de 50% d'un plafond annuel de dépenses subventionnables, selon 5 seuils en fonction du nombre de résidences principales en parc privé :

< 15 000	< 50 000	< 150 000	< 800 000	> 800 000
75 000€	150 000 €	340 000€	650 000 €	1 800 000 €

Volet information – conseil – orientation

(énergie, autonomie, copropriétés, propriétaires bailleurs, habitat indigne...)

Financement à hauteur de 50% d'un plafond annuel de dépenses subventionnables, selon 5 seuils en fonction du nombre de résidences principales en parc privé (données Insee en vigueur au 01/01/2024) :

< 15 000	< 50 000	< 150 000	< 800 000	> 800 000
50 000€	150 000 €	250 000€	900 000 €	4 000 000 €

Volet accompagnement (facultatif)

AMO MPR
Parcours
accompagné

AMO MPR
Copropriété

AMO
MaPrimeAdapt

AMO Ma Prime
logement
décent

Financement variable correspondant aux modalités de financement actuelles des AMO dans les OPAH-PIG sur objectifs fixés par la collectivité

Articulation entre convention régionale et pacte territorial

Les deux conventions sont indépendantes l'une de l'autre et peuvent être signées dans un calendrier distinct.

L'articulation entre les deux niveaux est à préciser localement, elle peut prendre la forme de :

- **Coordination des niveaux d'animation :**

- Réseau des guichets : les Régions, en collaboration avec les DREAL, animent le réseau des guichets en charge de la dynamique territoriale et de l'information-conseil-orientation dans les pactes territoriaux. Ainsi, la convention régionale appuie la montée en compétences et l'outillage des guichets, en coopération avec l'animation prévue dans les pactes territoriaux.
- Filières professionnelles : les actions régionales en faveur de la valorisation des filières professionnelles du développement de l'offre de formation, nourriront les actions de dynamique territoriale envers les professionnels au niveau territorial

- **Partenariat financier** : la Région peut être signataire des pactes territoriaux et participer à leur financement.

- **Partage de données** : les partages de données et développement d'outils effectués dans le cadre de la convention régionale pourront bénéficier aux collectivités signataires du pacte territorial

- **Comités de suivi** : les collectivités maîtres d'ouvrage des pactes territoriaux participent aux COPIL et aux comités des partenaires des conventions régionales.

Objectif : assurer une continuité du service et renforcer l'offre

2024 – Période transitoire

Après 2025 – Déploiement de la nouvelle contractualisation

Fin convention d'OPAH ou PIG

Cas 1 : OPAH et PIG existants se terminant après le 1/01/2025

Continuité de l'OPAH jusqu'à la fin de la convention
Accompagnement à la mise en conformité avec le MAR'
Lancement d'une étude pré-opérationnelle intégrant la nouvelle contractualisation

Co-existence OPAH-PIG et Nouvelle contractualisation

Nouvelle contractualisation

Cas 2 : OPAH et PIG existants se terminant avant le 1/01/25

Continuité de l'OPAH jusqu'à la fin de la convention
Etude pré-opérationnelle intégrant la nouvelle contractualisation

Prolongation jusqu'au 31/12/24

Nouvelle contractualisation à compter du 1/01/2025

Cas 3 : Etude pré-opérationnelle terminée début 2024

Possibilité de lancer une OPAH ou un PIG pour 3 ans maximum avant le 01/09/2024

Co-existence OPAH-PIG et Nouvelle contractualisation

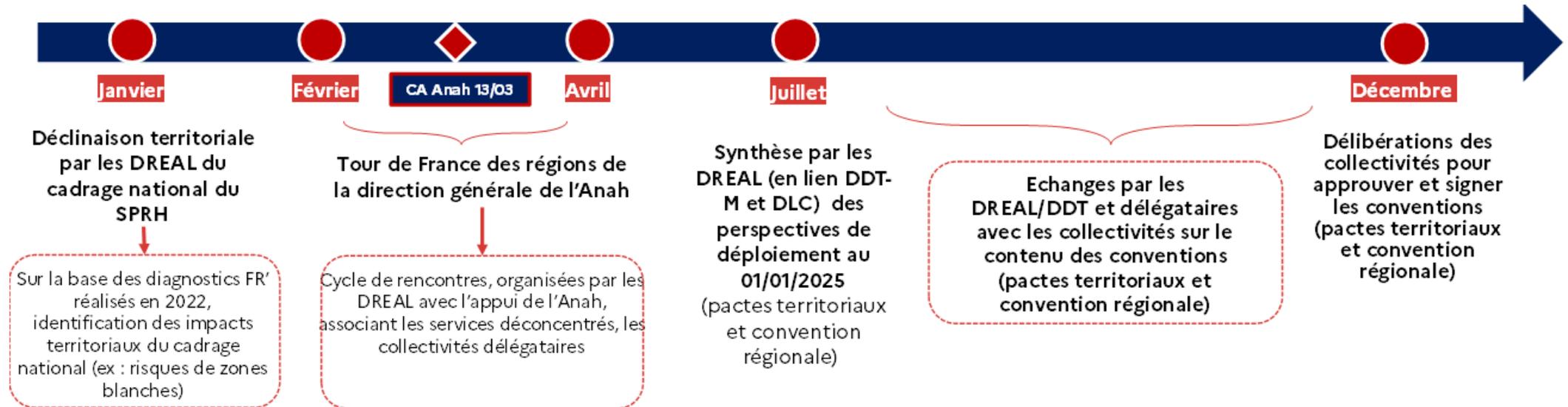
Nouvelle contractualisation

Cas 4 : Etude pré-opérationnelle en cours

Finalisation de l'étude pré-opérationnelle en intégrant les éléments de la nouvelle contractualisation suite au CA du 13/03

Nouvelle contractualisation à compter du 1/01/2025

Calendrier de déploiement du nouveau cadre de contractualisation



Le déploiement en Pays de Loire – Premiers éléments

1/ Rappel du contexte

→ étapes-clé du service public de rénovation de l'habitat

Déploiement du service public de rénovation de l'habitat, France Rénov', en janvier 2022, en application de la loi Climat et résilience d'août 2021.

Objectif : informer, conseiller et accompagner, tous les ménages, quel que soit leur niveau de ressources, dans leur projet de travaux (rénovation énergétique, adaptation, sortie d'habitat indigne).

=> rapprochement des réseaux d'acteurs oeuvrant dans les territoires, sous une même bannière.



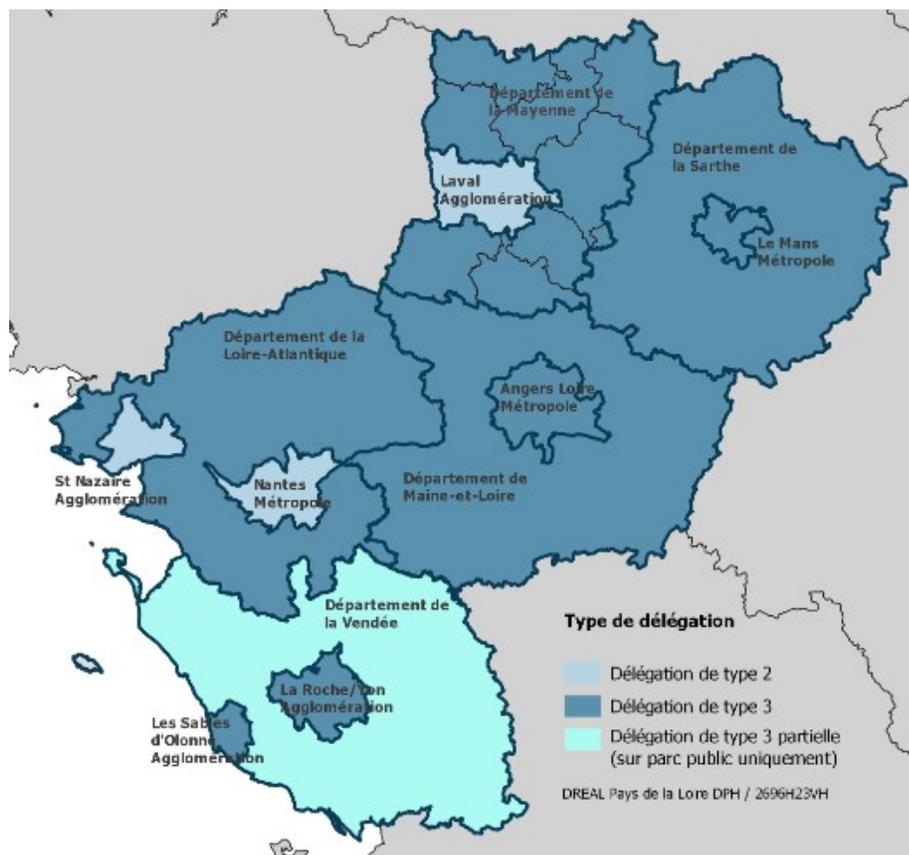
Des travaux pilotés par la DREAL toujours en coordination étroite avec les DDT, les délégataires et la Région.

En 2024, réunions d'information et organisation d'ateliers départementaux réunissant les EPCI.

2/ Diagnostic territorial

→ Spécificités de la région et constats généraux du déploiement (1/5)

Une région entièrement en délégation de compétence des aides à la pierre



Population : 3,9 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2024
(source : INSEE).

69 EPCI ont leur siège en Pays de la Loire.

Nb de logements : 2,1 millions
dont 83 % de résidences principales : 1,7 million
(36 % construites avant 1970 et 19 % avant 1946)

Parmi les résidences principales :

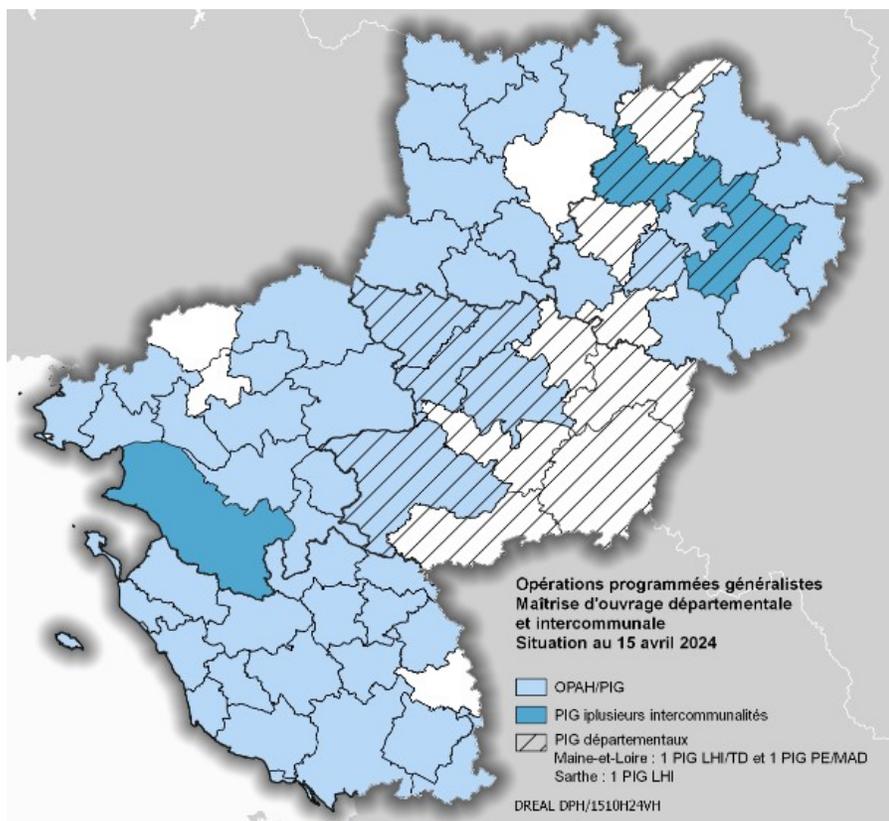
- . 210 875 logements locatifs HLM (12 % des RP) ;
- . 1,486 million de logements dans le parc privé (87%) :
 - . dont 1,099 M logts occupés par leurs propriétaires (74 % du parc privé) ;
 - . dont 386 988 logts en location (26%)

Gestion des aides à la pierre confiée en totalité à des délégataires au nombre de 12 depuis le 1^{er} janvier 2024 (8 d'entre eux sont en type 3).

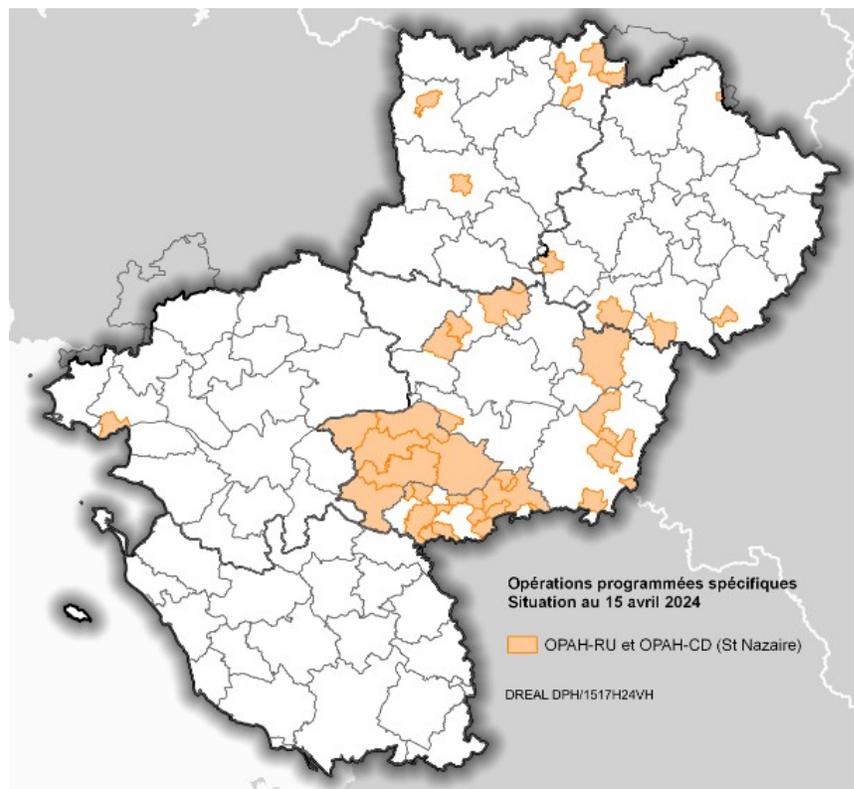
2/ Diagnostic territorial

→ Spécificités de la région et constats généraux du déploiement (2/5)

Les opérations généralistes sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ou départementale



Les opérations spécifiques (OPAH-RU/CD)



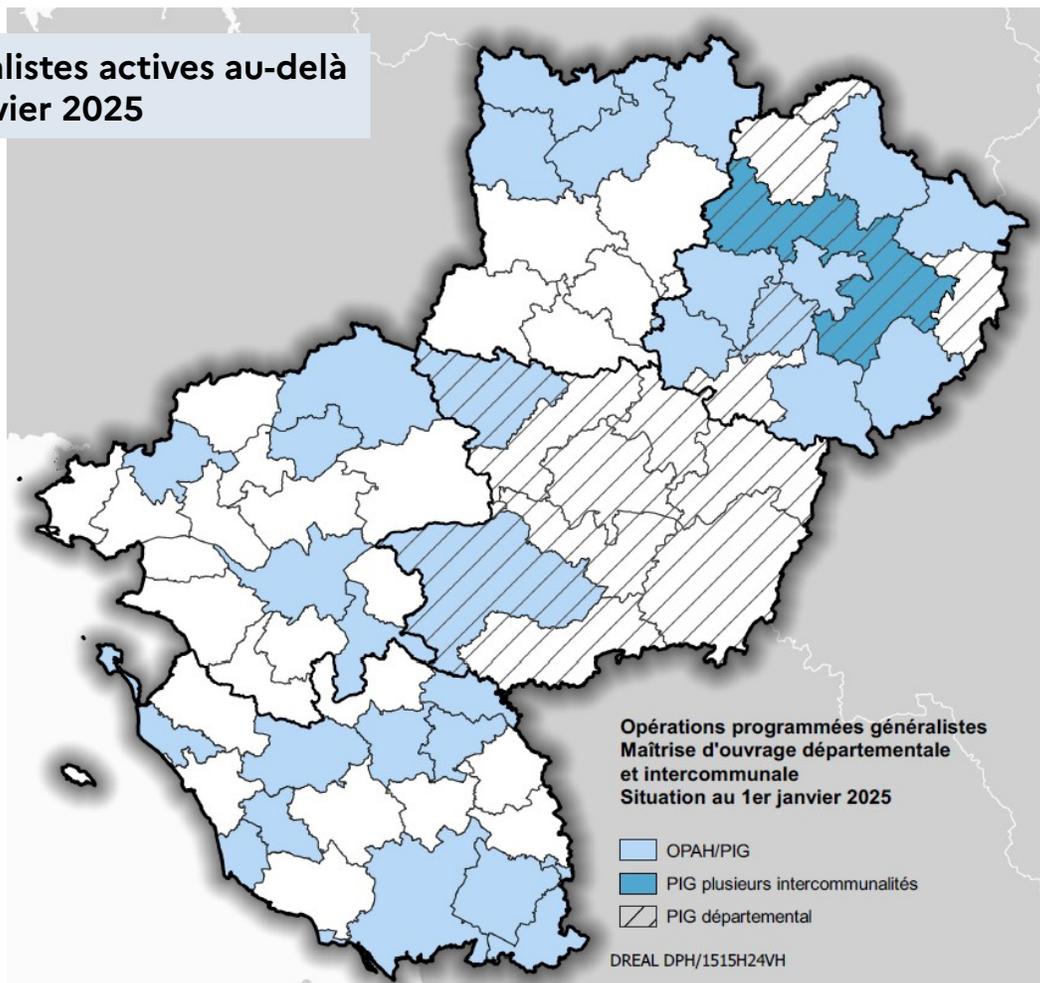
73 opérations programmées actives en avril 2024 dont :

- . 3 PIG thématiques sous maîtrise d'ouvrage départementale
- . 5 OPAH à volet RU (dans le périmètre des pactes territoriaux)
- . 20 OPAH-RU ou CD hors périmètre des pactes territoriaux (16 actives post 2025)

2/ Diagnostic territorial

→ Spécificités de la région et constats généraux du déploiement (3/5)

Les opérations généralistes actives au-delà
du 1^{er} janvier 2025



**30 programmes actifs au-delà du
1^{er} janvier 2025** à articuler avec les
pactes territoriaux

dont 2 PIG départementaux en
Maine-et-Loire et 1 PIG
départemental en Sarthe

2/ Diagnostic territorial

→ Spécificités de la région et constats généraux du déploiement (4/5)

90 % des territoires engagés dans le programme SARE et 96 % de la population couverte par un accompagnement

. 59 Espaces Conseil France Rénov'

. 4 ECFR' mutualisés dont 1 en Mayenne et 3 en Sarthe

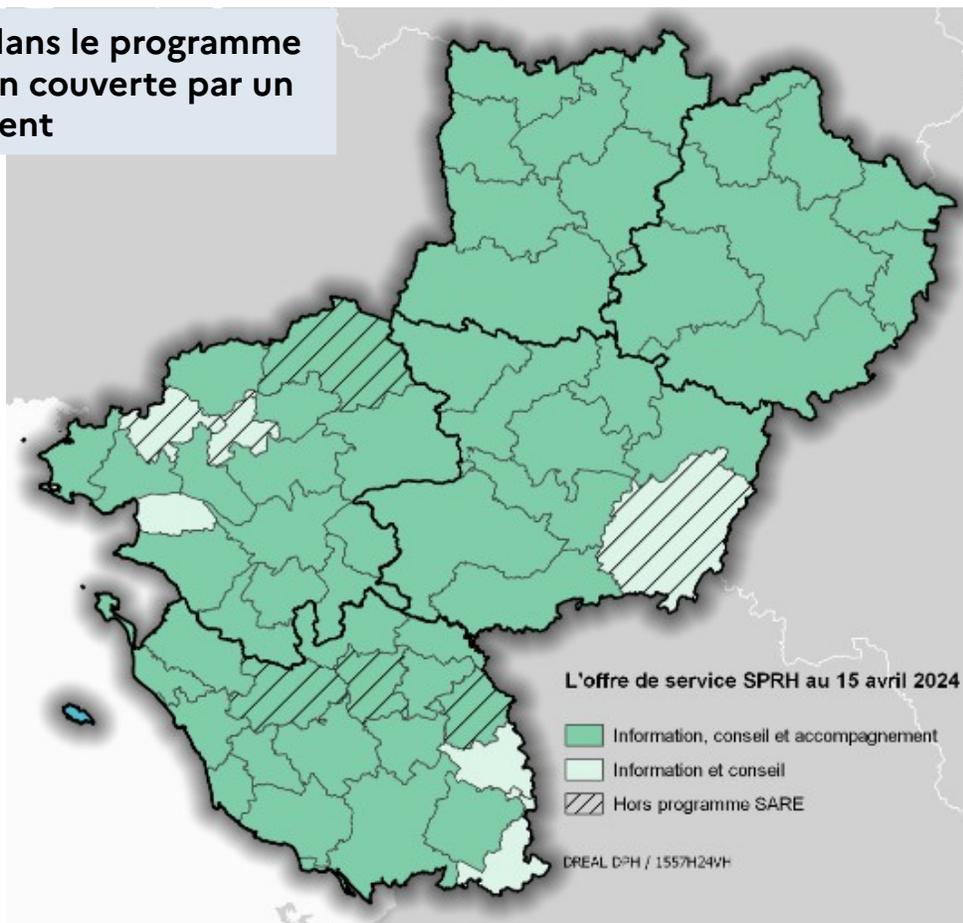
. 53 ECFR proposant un accompagnement des ménages

. Parmi les 59 ECFR' déployés :

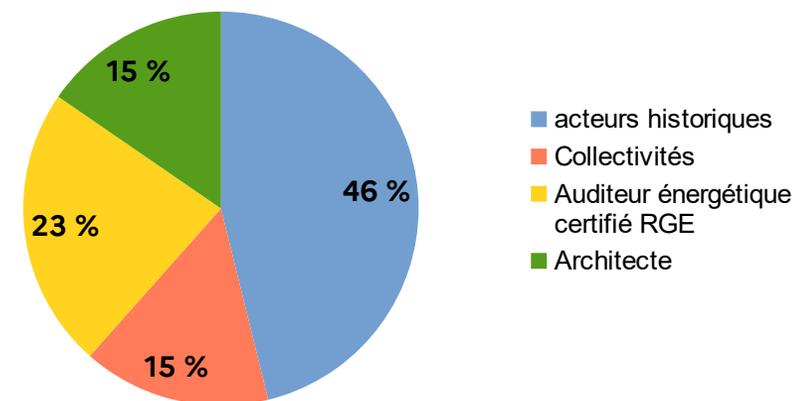
- 11 sont gérés en régie par l'ECPI porteuse ;

- 41 le sont par externalisation ;

- 7 le sont sous un format mixte



26 MAR
agréés et référencés
en Pays de la Loire au 1^{er} avril 2024



2/ Diagnostic territorial

→ Spécificités de la région et constats généraux du déploiement (5/5)



Défi collectif

A l'information, conseil, orientation et accompagnement pour tous les publics et sur toutes les thématiques



Questionnements des territoires

- . capacité à faire / moyens humains (limites et difficultés de recrutement)
- . coûts induits par un élargissement des missions du service public proposé aujourd'hui



Atouts

- . Une **mobilisation** de tous les acteurs locaux dans la mise en œuvre du service public et la préparation de la nouvelle contractualisation
- . Une vraie **dynamique locale** à travers l'engagement de plusieurs actions dans le cadre de la feuille de route régionale de 2023 dont :
 - observation et connaissance du parc de logements ;
 - montée en compétences des professionnels ;
 - lutte contre les pratiques frauduleuses (DREETS, CAPEB, FFB, OC).



Enjeux majeurs

- . développer et renforcer le partenariat avec le réseau France Services ;
- . assurer un vivier de professionnels qualifiés dans tous les territoires (information / formation) ;
- . sécuriser le parcours des ménages (lutte contre la fraude) ;
- . soutenir et développer des actions d'aller vers (en lien avec PRSE et le pacte des solidarités)

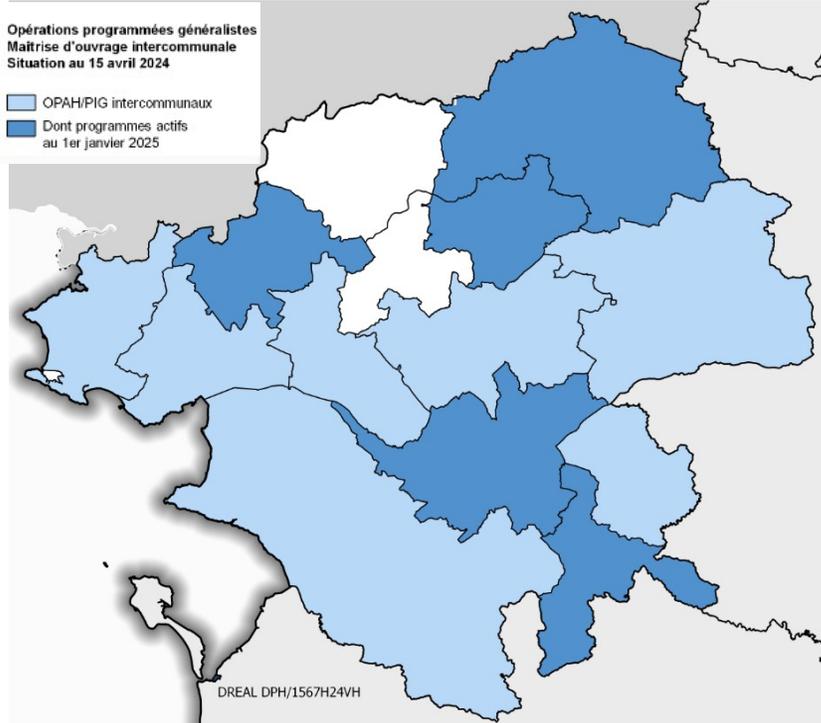


Focus sur le département de la Loire-Atlantique

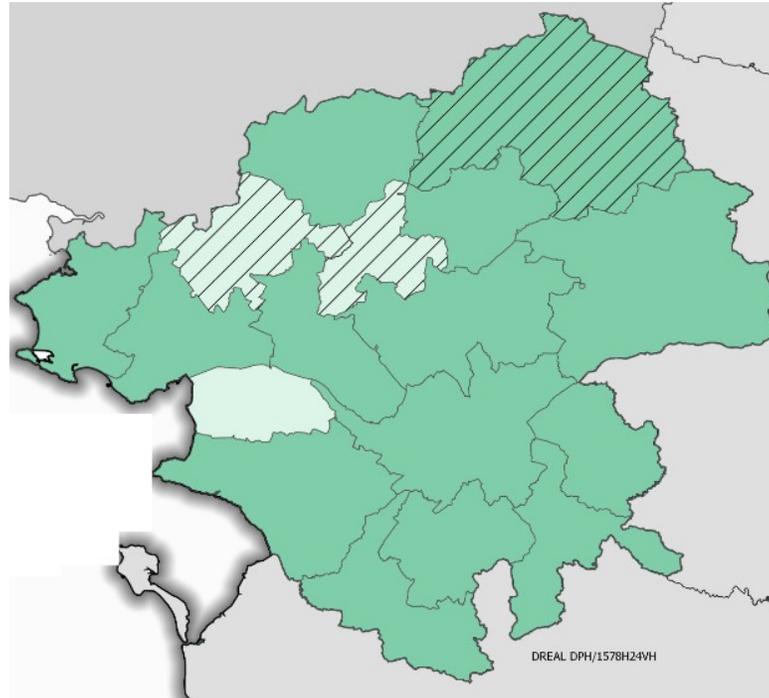


17 EPCI
 565 762 RP privées
 38 % du parc régional
 71 % de propriétaires occupants

Programmes actifs dont ceux vivants en 2025 (bleu foncé)



Offre actuelle du service public de rénovation de l'habitat



L'offre de service SPRH
 Situation au 15 avril 2024

- Information, conseil et accompagnement
- Information et conseil
- Hors programme SARE

Etat des lieux :

- . Chaque EPCI dispose d'une offre de service information, conseil et orientation (ICO) ;
- . Aujourd'hui : 15 EPCI couplent un ECFR' et une opération programmée dont 1 PIG mutualisé au sud Loire (PETR Pays de Retz) ;
- . en 2025 : 5 EPCI coupleront ECFR' et opération programmée.

→ Enjeux de déploiement :

Appui renforcé de la DDT et du Dpt 44 vers les territoires hors SARE (3 EPCI).

Suivi-animation actuel :
 2 en régie



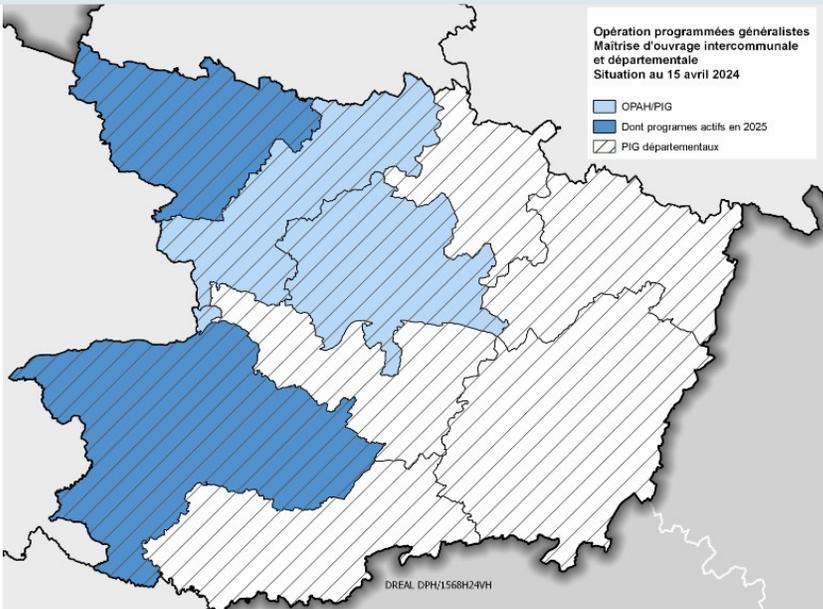
14 MAR agréés référencés
 (pas d'infos sur ETP)
 dont 4 pouvant agir sur des missions renforcées

Focus sur le département de Maine-et-Loire

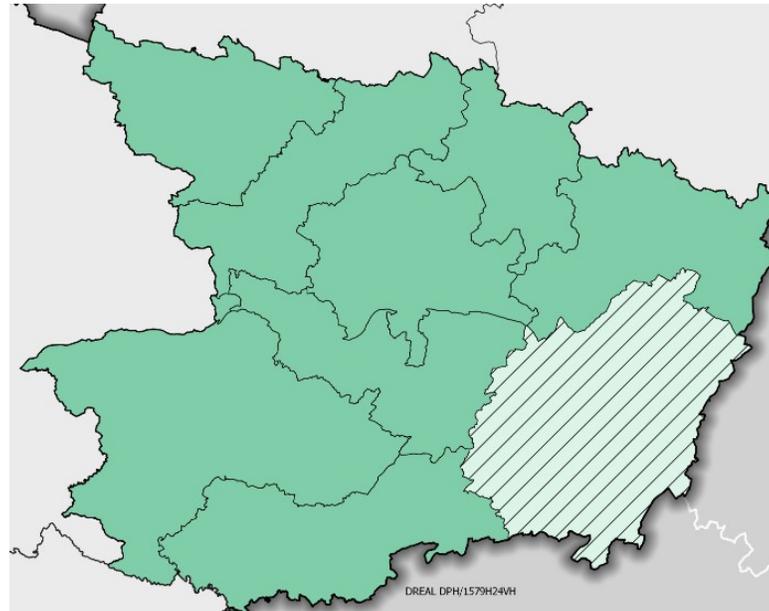


9 EPCI
299 453 RP privées
20 % du parc régional
73 % de propriétaires occupants

Programmes actifs dont ceux vivants en 2025 (bleu foncé)



Offre actuelle du service public de rénovation de l'habitat



Etat des lieux :

- . Chaque EPCI dispose d'une offre de service ICO (mutualisation) ;
- . Aujourd'hui : 4 EPCI couplent 1 ECFR' et la maîtrise d'ouvrage d'un programme ;
- . En 2025 : 2 EPCI coupleront ECFR' et opération programmée. Les 2 PIG départementaux seront encore actifs en 2025.

→ Enjeux de déploiement :

Coordination des dispositifs existants avec le futur SPRH (PIG LHI et PE/MAD).

Suivi-animation actuel

1 **CITÉMÉTRIE**
3 **SOLIHA** SOLIDAIRES POUR L'HABITAT 13 **alter public**

L'offre de service SPRH Situation au 15 avril 2024

- Information, conseil et accompagnement
- Information et conseil
- Hors programme SARE



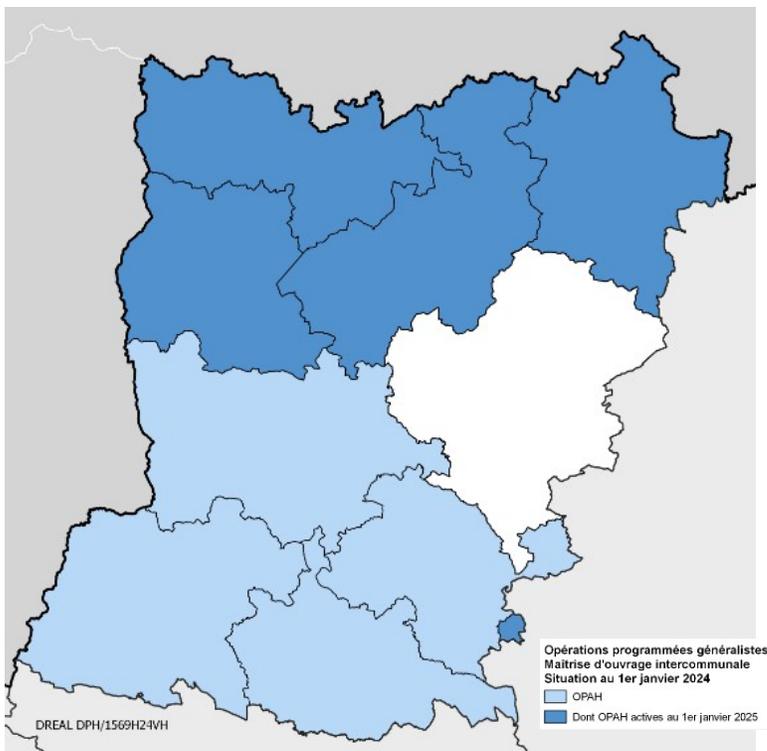
12 MAR agréés référencés
(pas d'infos sur ETP)
dont 4 pouvant agir sur des missions renforcées

Focus sur le département de la Mayenne

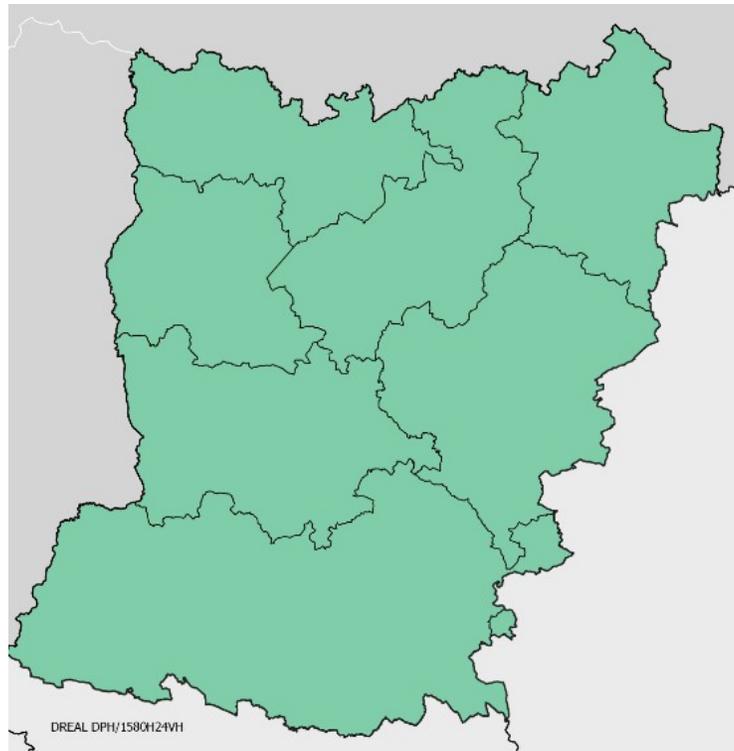


9 EPCI
120 093 RP privées
8 % du parc régional
76 % de propriétaires occupants

Programmes actifs dont ceux vivants en 2025 (bleu foncé)



Offre actuelle du service public de rénovation de l'habitat



Etat des lieux :

- . Tous les EPCI offrent un service d'information, conseil et accompagnement.
- . 1 ECFR' mutualisé dans le sud du département (GAL Sud Mayenne).
- . Aujourd'hui : 8 EPCI couplent ECFR et la maîtrise d'ouvrage d'un programme.
- . En 2025 : 4 EPCI coupleront ECFR et maîtrise d'ouvrage d'un programme

→ Enjeux de déploiement :

Appui renforcé auprès des territoires offrant un service mutualisé.

Suivi-animation actuel :

6 **SOLIHA**
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

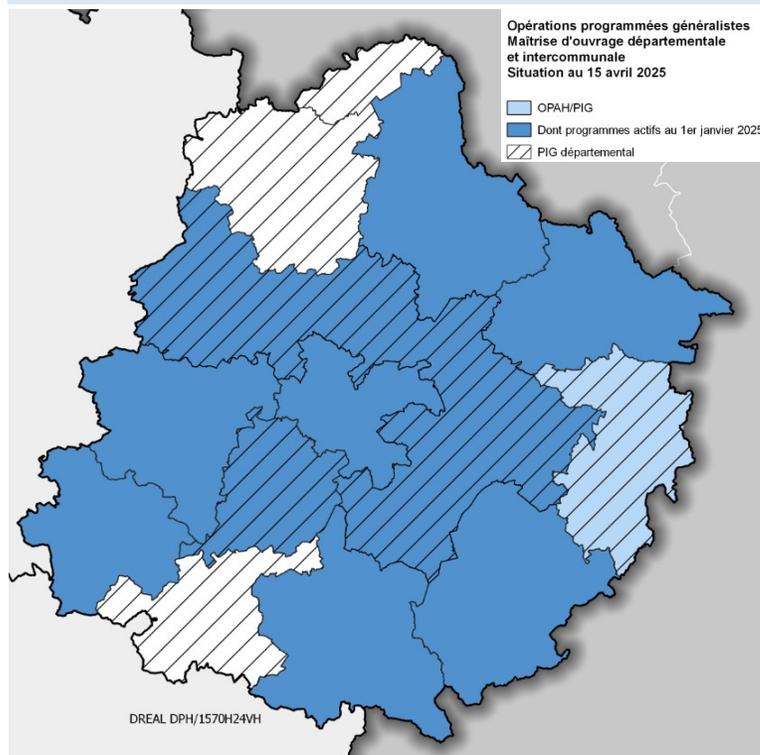
1 **inHari**



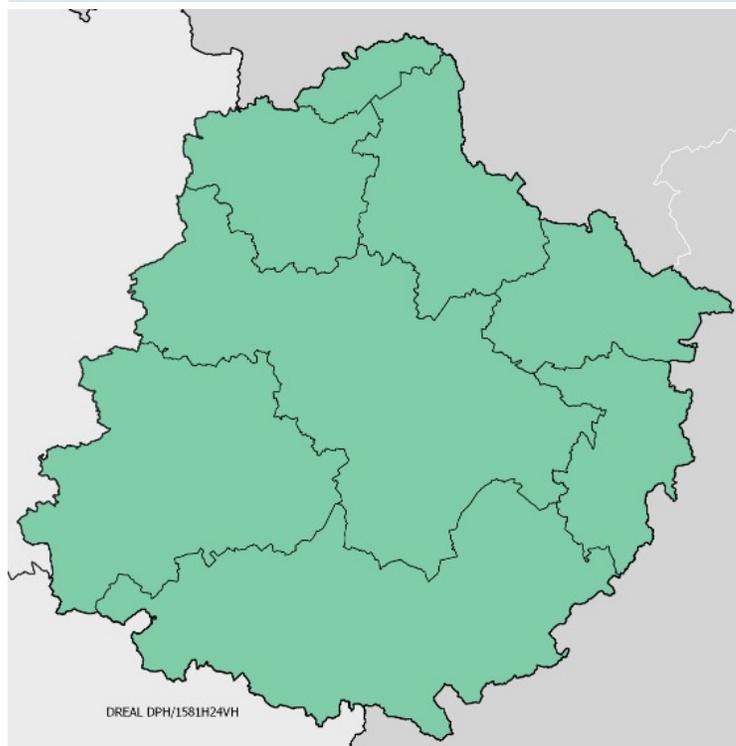
9 MAR agréés référencés
(pas d'infos sur ETP)
dont 3 pouvant agir sur des missions renforcées

Focus sur le département de la Sarthe

Programmes actifs dont ceux vivants en 2025 (bleu foncé)



Offre actuelle du service public de rénovation de l'habitat



17 EPCI
215 600 RP privées
15 % du parc régional
76 % de propriétaires occupants

Etat des lieux :

- . Tous les EPCI offrent un service d'information, conseil et accompagnement ;
 - . 3 ECFR' mutualisés ;
 - . Aujourd'hui : 8 EPCI couplent ECFR' et maîtrise d'ouvrage intercommunale d'un programme. 5 EPCI ont un PIG en commun.
 - . En 2025 : 7 ECFR' coupleront ECFR' et maîtrise d'ouvrage intercommunale d'un programme.
- Cas particulier du Pays du Mans : 1 ECFR', 2 PIG intercommunaux et 1 PIG départemental LHI.

→ Enjeux de déploiement :

- . Appui renforcé auprès des territoires offrant un service mutualisé ;
- . Coordination des dispositifs existants avec le futur SPRH (PIG LHI).

Suivi-animation actuel :

3 inHARI
5 SOLIHA
7 CITÉMÉTRIE

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



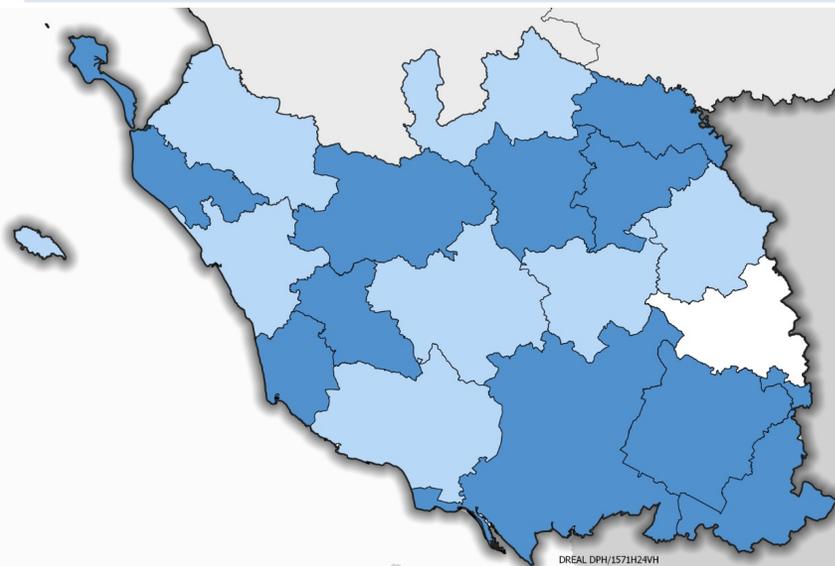
7 MAR agréés référencés
(pas d'infos sur ETP)
dont 4 pouvant agir sur des
missions renforcées

Focus sur le département de la Vendée

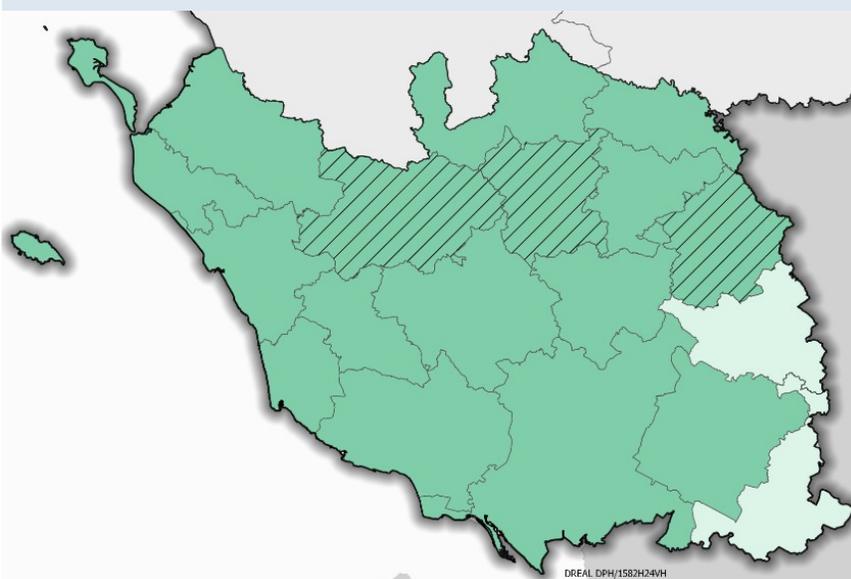


19 EPCI + Ile d'Yeu
285 050 RP privées
19 % du parc régional
78 % de propriétaires occupants

Programmes actifs dont ceux vivants en 2025 (bleu foncé)



Offre actuelle du service public de rénovation de l'habitat



L'offre de service SPRH
Situation au 15 avril 2024

- Information, conseil et accompagnement
- Information et conseil
- ▨ Hors programme SARE

Etat des lieux :

- . Tous les EPCI disposent d'une offre ICO et d'un guichet à cette échelle .
- . Aujourd'hui : 18 EPCI + l'Ile d'Yeu couplent ECFR' et maîtrise d'ouvrage d'une opération programmée ;
- . En 2025 : 11 EPCI coupleront ECFR' et maîtrise d'ouvrage d'une opération programmée ;

→ Enjeux de déploiement :

- . Poursuite de la dynamique de réseau existante pour préparer les pactes territoriaux.
- . Appui renforcé DDTM, Dpt 85 et Sydev vers les territoires hors SARE et hors programme.

Suivi-animation actuel :

10 1 en régie
6 2



Agrement officiel délivré par l'État
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12 MAR agréés référencés
(pas d'infos sur ETP)
dont 3 pouvant agir sur des
missions renforcées



Questions / réponses



Conclusion

DREAL

Grégoire Frèrejacques, Directeur général adjoint de l'Anah



France
Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat